



## NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des Martyrs 60 350 NEUILLY EN THELLE

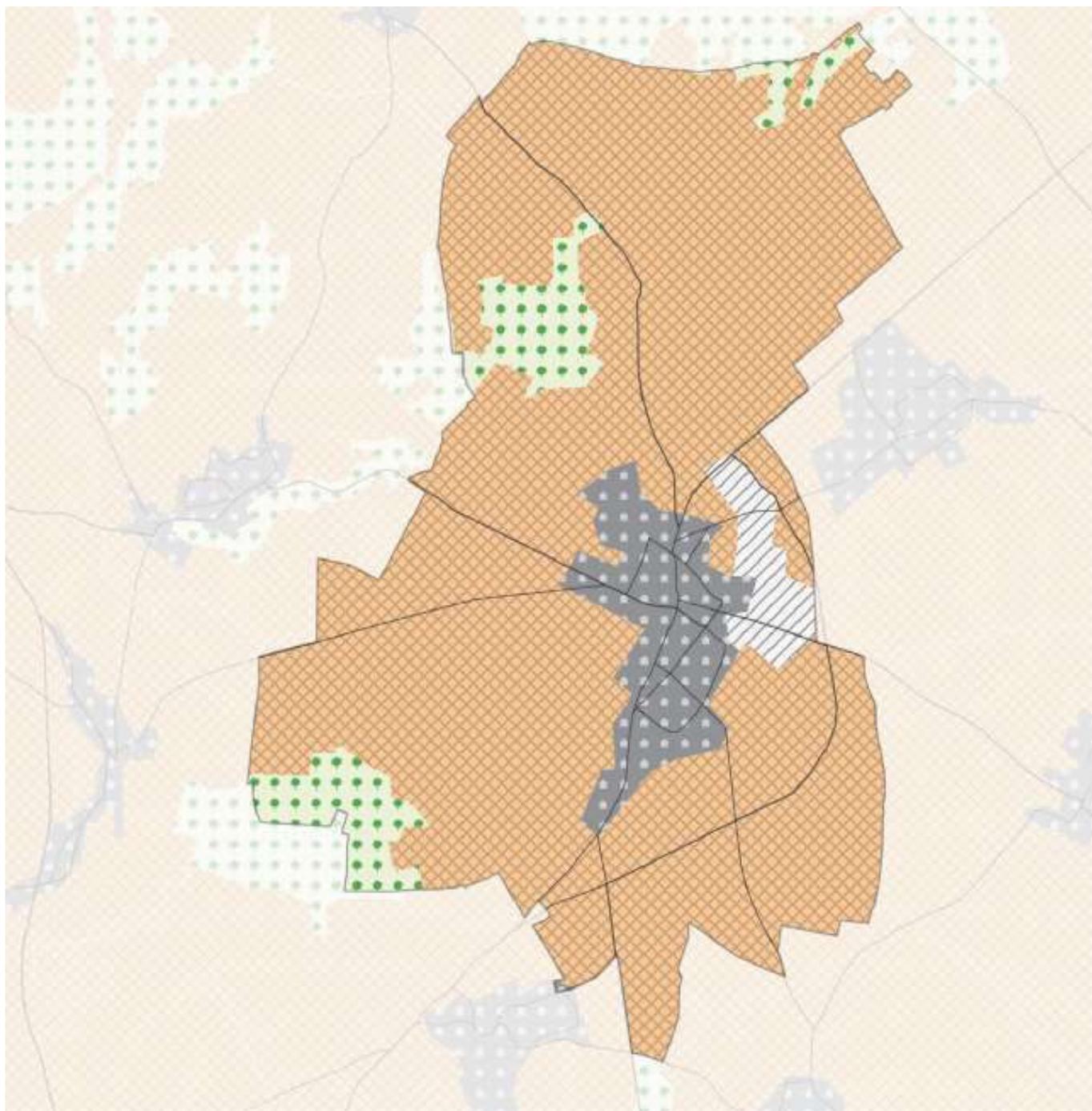
Tél : 03 44.26.86.66 Fax : 03 44 26.86.69

Mail : [secretariat@neuillyenthelle.fr](mailto:secretariat@neuillyenthelle.fr)

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

## ROB : RAPPORT PRÉALABLE

Conseil municipal du 05 février 2024



---

# SOMMAIRE

## Préambule :

- cadre juridique et objectifs du DOB
- éléments méthodologiques et clés de lecture

## **I. Contexte général : situation économique et sociale**

- A. Une croissance modérée en 2023
- B. Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit
- C. France : la croissance est plus résiliente qu'attendu
  - C.1 le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre
  - C.2 les perspectives d'emploi restent favorables
  - C.3 le rétablissement des finances publiques sera lent
- D. Les principales mesures relatives aux collectivités locales
  - D.1 concours financiers de l'État
  - D.2 hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans le PLF 2024 (art 35 à 37)
  - D.3 prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2024 (art 27)
  - D.4 une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation et une augmentation du FCTVA
- E. Conclusion : principales données financières pour 2024

## **II. Profil de NEUILLY EN THELLE**

- |                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| 1. Démographie        | 5. Vie locale              |
| 2. Ménages & Familles | 6. Socio-économie & Emploi |
| 3. Séniors            | 7. Entreprises             |
| 4. Logements          |                            |

## **III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY-EN-THELLE**

- A. Chiffres-clés & définitions
- B. Recettes de fonctionnement
  - 1. Fiscalité
  - 2. Concours de l'État
  - 3. Autres recettes
- C. Dépenses de fonctionnement
  - 1. Dépenses de personnel
  - 2. Subventions
  - 3. Autres dépenses
- D. Dettes
- E. Recettes d'investissement
- F. Dépenses d'investissement
- G. Conclusion : les ratios budgétaires et santé financière

## **IV. Programmation des investissements de NEUILLY EN THELLE**

- A. Projets achevés en 2023 ou en voie d'achèvement en 2024
- B. Projets en phase d'étude pour 2024
- C. Projets envisagés en 2024

Conclusion : perspectives pour le budget 2024

## Préambule : cadre juridique et objectifs du DOB

**Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités comportant plus de 3 500 habitants. Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune et ce préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption ultérieure du Budget Primitif est illégale. (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Une délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB, et ce dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

## Eléments méthodologiques et clés de lecture

### **Contexte Général :**

Les données présentées au niveau national, européen ou mondial, sont issues de synthèses établies par un ou deux établissements bancaires (Caisse d'Epargne et/ou Banque Postale) ainsi que de leur analyse du Projet de Loi de Finances 2024.

### **Profil de Neuilly-en-Thelle :**

- Ne sont disponibles pour 2024 que les éléments financiers issus des budgets principaux exécutés des communes dont les données comptables ont été certifiées et centralisées par la direction générale des Finances publiques du ministère de l'Economie et des Finances la DGFIP, comptes 2022, parfois 2023, et précédents.
- Pour les aspects financiers, la commune est comparée aux autres communes de la « strate » : 3 500 à 4 999 habitants car pour la DGFIP, la commune est répertoriée selon sa population DGF. En 2023 : 4 081 habitants. Pour mémoire, l'Oise compte 16 communes appartenant à cette strate, sur les 679 du département.

Depuis 2004, les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans, conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Une enquête de recensement a été réalisée en janvier/février 2022. Le résultat des comptages a été utilisé pour le calcul des populations légales.

Ces populations sont référencées comme étant celles de 2020 car afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des cinq dernières années écoulées (2018-2022), soit au 1<sup>er</sup>/01/2020.

Ces nouvelles populations légales ont été authentifiées par un décret publié au Journal officiel du 30 décembre 2022 et sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais en ayant pour date de référence statistique le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune dispose d'un nombre d'habitants calculé de 4 120 (4 077 + 43 comptés à part).

Au niveau international tout d'abord, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux (T/T) semblent toutefois avoir été atteints.

En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le quatrième trimestre 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, un tel scénario n'est pas envisagé dans les économies développées avant 2024.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

## I. Contexte général : situation économique et sociale

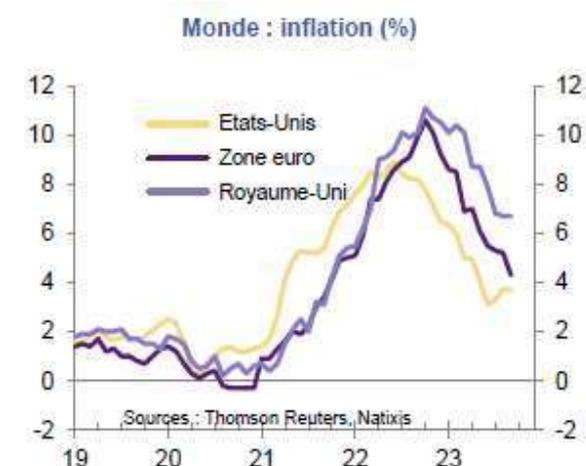
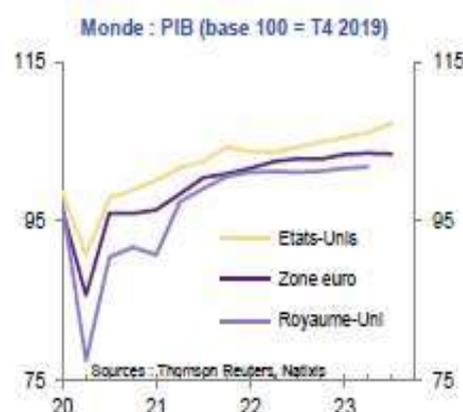
### A. Une croissance modérée en 2023

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au second trimestre après +0,3% au premier.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage.

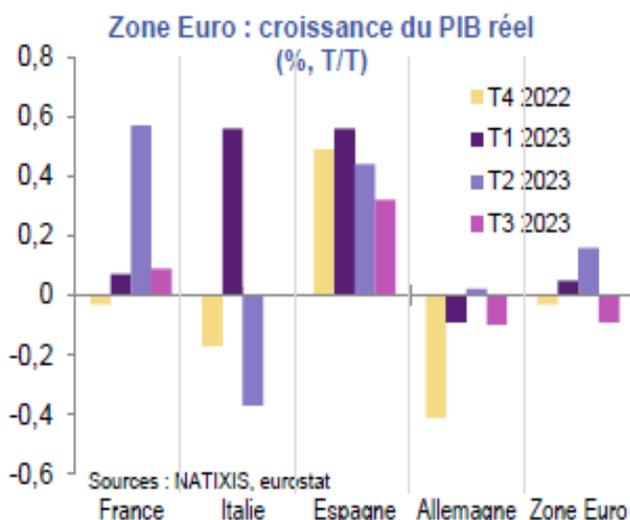
La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au 3<sup>e</sup> trimestre, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre à +4,9%.

Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.



### B. Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au 3<sup>e</sup> trimestre à -0,1% T/T, après +0,3% au second et +0,1% au premier.



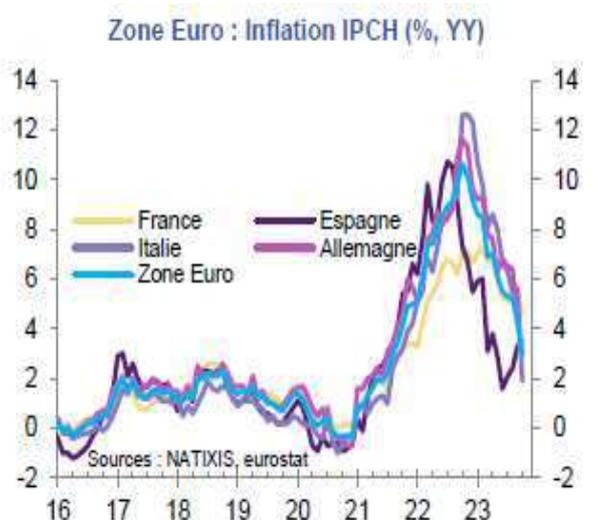
Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Au premier et au second trimestre, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au premier trimestre (+0%), les exportations se sont contractées au second (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point).

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. la première estimation du PIB du 3<sup>e</sup> trimestre à -0,1% T/T le confirme et le quatrième s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au second trimestre après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au troisième, +3,9% au quatrième et 5,8% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire

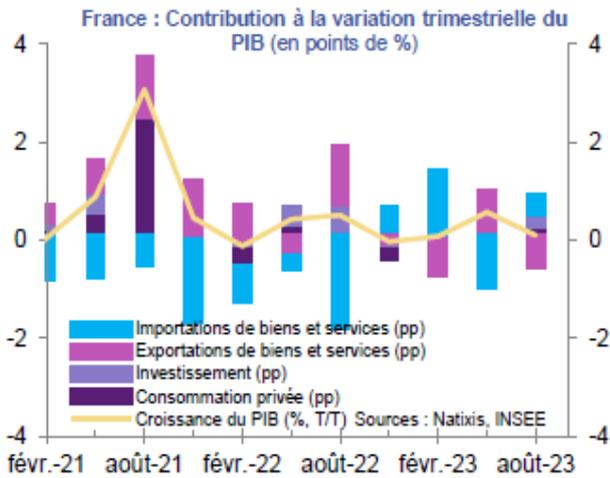


En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.

Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

### C. France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.



Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au second atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au 2<sup>e</sup> trimestre après 7% au premier), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (*livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai*). La croissance a été plus modeste au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, avec une hausse de seulement 0,1% T/T en première estimation et des évolutions opposées à celles du second en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au deuxième trimestre, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

France	2022	2023 (p)
PIB (GA, %)	2,5	1,0
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,8
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6
Investissement (GA, %)	2,3	2,1
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	4,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-3,5
Exportations (% GA)	7,4	1,4
Importations (GA, %)	8,8	0,6
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2
Inflation (IPC, %)	5,2	4,8
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,8	5,5

Sources : INSEE, NATIXIS

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au 3<sup>e</sup> trimestre, après + 0,9% au second. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse.



Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7 point après +0,2 au 2<sup>e</sup> trimestre). À l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.

## C.1 le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1<sup>er</sup> janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'IPCH s'est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2023, l'inflation (IPCH) a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au second et +7% au premier. L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022.

Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1<sup>er</sup> août des tarifs réglementés de l'électricité.

Pétrole Prix du baril de Brent



France : Inflation et ses composantes (en % et en point de pourcentage)



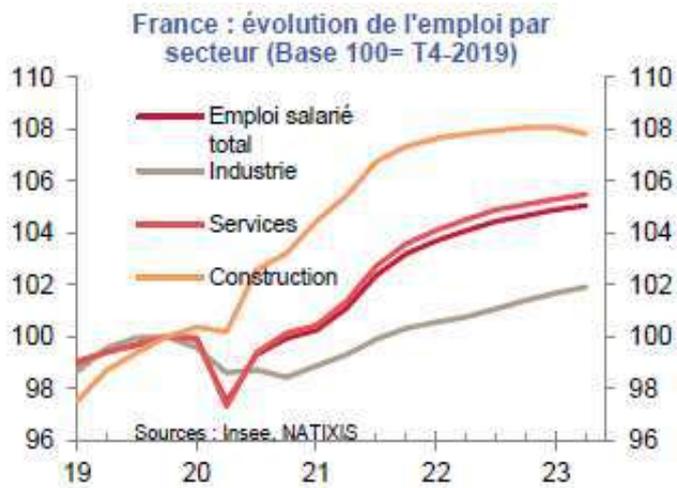
France : Indice des prix à la consommation (GA en %)



Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme.

La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

## C.2 les perspectives d'emploi restent favorables

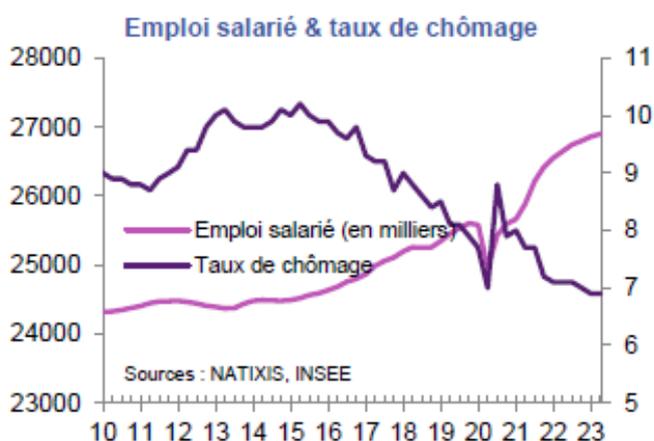


La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Après avoir progressé de 0,4% T/T au premier trimestre, l'emploi salarié a fortement ralenti au second pour être quasi stable à +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Les premiers chiffres du 3<sup>e</sup> trimestre ont indiqué une légère baisse de l'emploi salarié privé : -17 700 emplois, soit -0,1% T/T.

La baisse est concentrée dans l'intérim (-15 300, soit -1,9 % T/T, après -4 300, soit -0,5 % au trimestre précédent) tandis que l'emploi salarié privé hors intérim est stable (-2 300 soit 0 % après +16 500, soit +0,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2023).



Au 3<sup>e</sup> trimestre, seule l'industrie a créé des emplois (+6 400) contre -18 600 dans le tertiaire (marchand et non marchand) et -4 800 dans la construction. Sur un an, l'emploi salarié reste en hausse de 0,7% en GA, soit 138800 emplois.



Au second trimestre 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% au premier trimestre (son niveau le plus bas depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 1982). En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au premier trimestre, mais a augmenté de 0,3 point sur un an.

La part des personnes se trouvant dans une situation de sous-emploi est également stable sur le dernier trimestre à 4,5% après 4,4% tandis que le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9%).

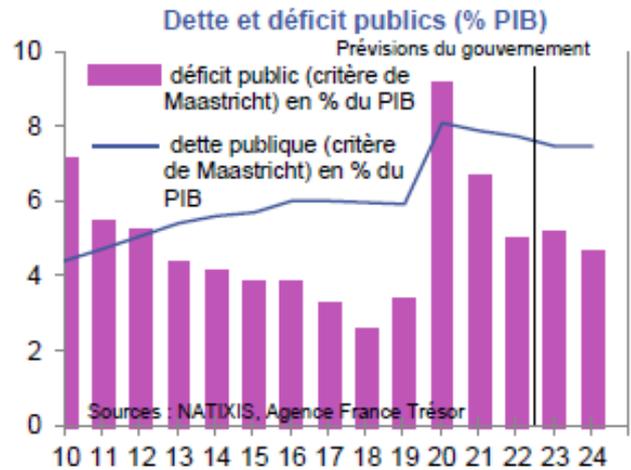
À horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

### C.3 le rétablissement des finances publiques sera lent

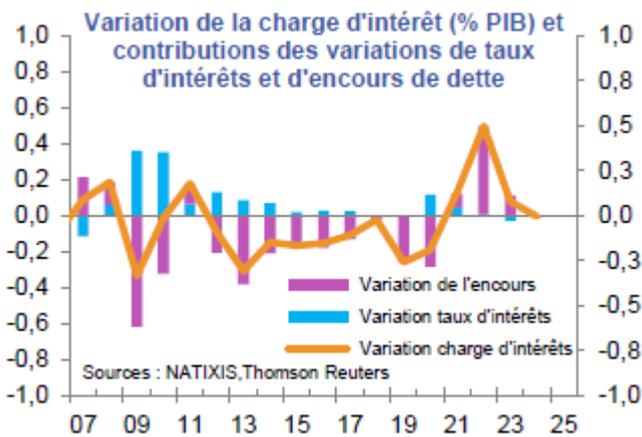
En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation.

Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au premier trimestre 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au second.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024.



En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).



Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au premier trimestre 2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au second.

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

	2022	2023f
Croissance du PIB réel	2,5	1,0
Déficit public	-4,7	-4,9
Recettes publiques	53,5	51,0
Dépenses publiques	58,2	55,9
Dette publique	111,8	109,7
Prélèvements obligatoires	45,4	44,0

	2023	2024
Croissance PIB réel	1,0%	1,4%
Déficit public en % PIB	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

## D. Les principales mesures relatives aux collectivités locales

Sont présentées en suivant les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 et dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, tels qu'elles ont été présentées en Conseil des ministres du 27 septembre 2023.

Les amendements pris en compte au titre du PLF sont ceux pour lesquels le Gouvernement engage sa responsabilité, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'absence de majorité présidentielle contraint à un processus répétitif d'adoption des lois de finances à coup de 49.3 avec des débats régulièrement interrompus mais féconds en amendements.

Déjà annoncé en 2022, l'objectif du projet de loi de programmation des finances publiques était de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement. La trajectoire proposée, très élaborée, est-elle réalisable quand les crises récentes ont escamoté la précédente velléité ? Tout dépendra de la macro-économie, mais aussi de la volonté politique dans un contexte national complexe avec en vue les élections de 2027.

La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives. Le secteur public local, principal pourvoyeur d'infrastructures des territoires, va voir ses investissements fortement progresser. Conséquence, il faut de nouveaux indicateurs et financer ces transitions.

Les tensions sur les ressources, dotations mais aussi fiscalité (DMTO) et sur les charges (point, énergie...) contraignent l'autofinancement. Le niveau des taux et les tensions sur la liquidité limitent le recours à l'emprunt classique

### D.1 concours financiers de l'État

- Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante (art 13) :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

- L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (art 16) :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point. Cette évolution est exprimée à périmètre constant et en valeur. Elle est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

### D.2 hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans le PLF 2024 (art 35 à 37)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique reconduit pour 2024, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105,1 milliards € dans le PLF 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,2 % (+1,2 Mds €) par rapport à la LFI 2023.

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2023, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures ; exemples :

- le PLF renforce son soutien aux collectivités avec la pérennisation du **fonds vert** augmenté à 2,5 milliards € ; avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €
- le PLF crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.
- Mesures en faveur de la planification écologique ; enveloppe supplémentaire de 7 milliards € en crédits de paiement est proposée dans le PLF 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :
  - la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
  - la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
  - la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
  - la transition énergétique : + 1,1 milliard €
  - la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 md € pour 2024 :
  - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
  - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
  - dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

### **D.3 prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2024 (art 27)**

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (43 %).

Les PSR s'élèvent à 44,8 milliards € en 2024, en légère baisse par rapport à la LFI 2023 mais uniquement en raison de mesures exceptionnelles non reconduites ou réduites, telles que :

- la non-reconduction des 430 millions € versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- la diminution du soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui est passé de 1,5 milliard € à 400 millions € dans le PLF 2024.

Si l'on exclue ces mesures, les PSR progressent de 782 millions €, notamment grâce à la DGF, au FCTVA et au nouveau prélèvement pour compenser la réforme sur la taxe des logements vacants des communes et EPCI.

### **D.4 une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation et une augmentation du FCTVA**

La DGF 2024 est fixée à 27,1 milliards €.

Elle est abondée de 220 millions € en 2024, dont 190 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 100 millions € pour la Dotation de solidarité rurale
- 90 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine

Les 30 millions € restants comptent pour un tiers dans l'abondement de la dotation d'intercommunalité, composante péréquatrice de la DGF perçue par les EPCI à fiscalité propre. En effet, 60 millions € supplémentaires viendront s'ajouter à la dotation d'intercommunalité par écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI.

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 millions € pour 2024, soit une hausse de 6 %.

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1er janvier 2021.

## E. Conclusion : principales données financières pour 2024

<b>Contexte macro-économique</b>	
Croissance France	1,4%
Croissance zone euro	1,3%
Inflation	2,6%
<b>Administrations publiques</b>	
Croissance en volume de la dépense publique	0,5%
Déficit public (en % du PIB)	4,4%
Dette publique (en % du PIB)	109,7%
<b>Collectivités locales</b>	
Transferts financiers de l'État	105,10 milliards €
Dont concours financiers de l'État	54,79 milliards €
Dont DGF	27,15 milliards €
<b>Point d'indice de la fonction publique</b>	Valeur mensuelle = 4,92 € au 01/07/2023 Montant annuel (indice 100) = 5 907,34 €

<b>Evolution des prélèvements obligatoires</b>				
<b>Années</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Croissance du PIB en valeur (A)	8,2%	5,6%	4,6%	4,0%
Evolution effective des prélèvements obligatoires	8,0%	7,8%	3,4%	4,1%
Evolution spontanée des prélèvements obligatoires (B)	9,4%	8,2%	3,0%	4,2%
Elasticité : (B/A) Prélèvements obligatoires/PIB	1,1%	1,5%	0,6%	1,1%

Enfin, selon les prévisions du Projet de loi de finances pour 2024, au sens de la comptabilité nationale, les collectivités territoriales, après avoir dégagé un *excédent* de financement de 4,8 milliards d'euros en 2022, connaîtraient un *besoin* de financement de 2,6 milliards d'euros en 2023, puis de 2,9 milliards d'euros en 2024.

En considérant les comptes des collectivités à fin septembre 2023, l'évolution de l'épargne brute des quatre strates de collectivités serait la suivante :

COMMUNES	+ 21 %
INTERCOMMUNALITES	-3 %
DEPARTEMENTS	-39 %
REGIONS	-12 %

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027 ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ».

Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation.

## II. Profil de NEUILLY-EN-THELLE

### 1. Démographie

#### 1.1. Population totale

Le concept de population totale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. Depuis 1999, les élèves ou étudiants majeurs âgés de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ne sont plus comptés dans la population totale de la commune de leur résidence familiale.

#### 1.2. Population légale en vigueur

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales millésimées 2020 sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Elles sont authentifiées par le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques.

Pour NEUILLY-EN-THELLE :

#### POPLEG T1 - Populations légales

	2009	2014	2020
Population municipale	3 115	3 309	4 023
Population comptée à part	72	47	41
<b>Population totale</b>	<b>3 187</b>	<b>3 356</b>	<b>4 064</b>

Sources : Insee, RP2020 (géographie au 01/01/2022), RP2014 (géographie au 01/01/2016) et RP2009 (géographie au 01/01/2011).

Populations légales au 1<sup>er</sup>/01/2020 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup>/01/2024 : 4 120 habitants

NOTA : À partir des populations légales 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

#### 1.3. Evolutions

La population a plus que doublée depuis 1968 puisqu'elle a gagné près de 2 500 habitants en 50 ans. La croissance démographique de la commune s'est effectuée par paliers, avec deux périodes de croissance particulièrement fortes, la première entre 1975 et 1982 et la seconde sur la dernière période 2013-2018, pendant lesquelles les taux d'évolution annuel moyen étaient d'environ 3,4% (3,35%). Entre 2011 et 2016, se produit un rattrapage démographique avec un taux de croissance de 2,3 %/an.

**POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	3,4	1,4	1,5	0,2	1,2	3,3
due au solde naturel en %	0,6	0,4	0,6	0,6	0,7	0,5	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	-3,0	0,9	0,9	-0,5	0,7	2,5
Taux de natalité (‰)	16,4	15,6	13,2	13,4	13,6	11,5	14,8
Taux de mortalité (‰)	10,4	11,4	7,7	7,7	6,7	6,1	6,6

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

Sur ces périodes, la commune a gagné plus de 500 habitants sur des temps très rapprochés, en l'espace de 7 ans sur la première période, 5 ans sur la seconde.

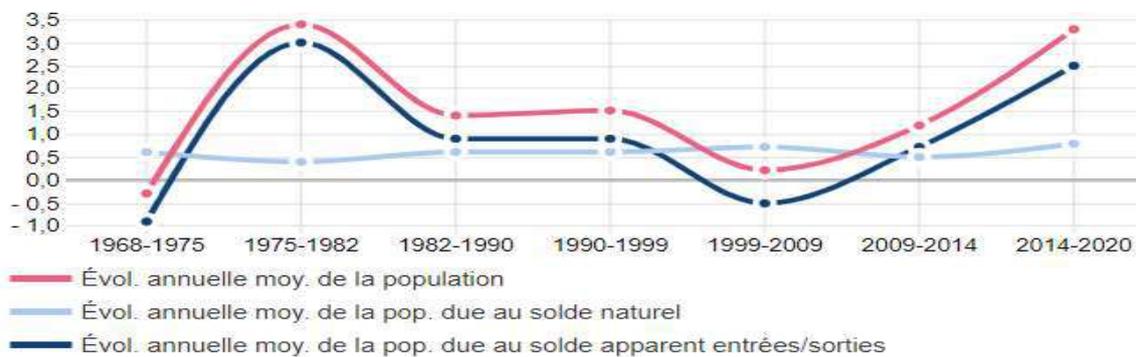
Un taux de 1,9% de croissance par an sur la période 2017-2020 est atteint, soit près de 770 habitants en seulement 4 ans. Cette forte croissance démographique s'explique essentiellement par le solde migratoire, avec nettement plus d'arrivés de nouveaux ménages que de départs.

Suite à la première période de croissance constatée entre 1975 et 1982, la croissance démographique s'est ensuite ralentie de moitié entre 1982 et 1999 avec un taux d'évolution annuel moyen autour de 1,4%, puis on observe une phase de très faible croissance, voire de stagnation démographique entre 1999 et 2009 avec baisse du taux d'évolution annuel moyen autour de 0,1%.

L'accueil de nouveaux habitants depuis 2008 a permis de compenser le phénomène de vieillissement démographique lié au glissement des tranches d'âge des personnes arrivées sur la commune à la fin des années 1970 lors de la période de forte croissance démographique et qui viennent aujourd'hui alimenter la catégorie des plus de 60 ans.

Entre 1999 et 2009 le rythme de construction sur la commune s'est ralenti et le solde migratoire a peu à peu diminué jusqu'à devenir négatif, tandis que le solde naturel positif, lié aux jeunes ménages arrivés entre 1975 et 1982, a pris le relais, permettant de compenser les départs. Il convient de noter que, quelle que soit la période, le solde naturel est resté positif et relativement stable, oscillant entre 0,6% et 0,8%.

**Évolution de la population**



Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 à RP2020 exploitations principales - État civil

Ces évolutions démographiques constatées sur la commune sont plus contrastées que les tendances observées sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise et sur le territoire de l'Oise, dont les moyennes permettent de lisser les tendances.

Evolution annuelle moyenne de la population (Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale au 01/01/2023 – série 2014-2020)			
Indicateurs	Neuilly-en-Thelle	Oise	CC Thelloise
Variation de population (%)	3,30	0,28	0,63
• Due au solde naturel (%)	0,80	0,46	0,53
• Due au solde entrées/sorties (%)	2,50	-0,20	0,10

## 2. Ménages & Familles

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>1 261</b>	<b>100,0</b>	<b>1 296</b>	<b>100,0</b>	<b>1 602</b>	<b>100,0</b>	<b>3 113</b>	<b>3 249</b>	<b>4 022</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>315</b>	<b>25,0</b>	<b>298</b>	<b>23,0</b>	<b>418</b>	<b>26,1</b>	<b>315</b>	<b>298</b>	<b>418</b>
Hommes seuls	105	8,3	115	8,9	169	10,5	105	115	169
Femmes seules	210	16,7	182	14,1	249	15,5	210	182	249
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>29</b>	<b>2,2</b>	<b>14</b>	<b>0,9</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>28</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>946</b>	<b>75,0</b>	<b>969</b>	<b>74,8</b>	<b>1 171</b>	<b>73,1</b>	<b>2 798</b>	<b>2 879</b>	<b>3 576</b>
Un couple sans enfant	356	28,2	374	28,9	409	25,5	744	758	836
Un couple avec enfant(s)	481	38,1	485	37,4	578	36,1	1 795	1 838	2 283
Une famille monoparentale	109	8,7	110	8,5	184	11,5	259	283	457

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) dans le cas d'une famille monoparentale.

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>950</b>	<b>100,0</b>	<b>969</b>	<b>100,0</b>	<b>1 171</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>481</b>	<b>50,6</b>	<b>485</b>	<b>50,0</b>	<b>578</b>	<b>49,4</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>109</b>	<b>11,5</b>	<b>110</b>	<b>11,4</b>	<b>184</b>	<b>15,7</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	4	0,4	19	2,0	23	2,0
Femmes seules avec enfant(s)	105	11,1	91	9,4	161	13,7
<b>Couples sans enfant</b>	<b>360</b>	<b>37,9</b>	<b>374</b>	<b>38,6</b>	<b>409</b>	<b>34,9</b>

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

En 2020, 1 171 familles avec enfants étaient présentes contre 950 en 2009, soit + 23,27 % en 11 ans. Les moins de 20 ans représentent 30,19 % (24,98 % pour la région).

NEUILLY-EN-THELLE dispose d'une répartition de sa population en fonction des tranches d'âge qui se partage en 40% de la population communale qui a moins de 20 ans, environ 20% de la population âgée de 20 à 60 ans, et 40% qui a plus de 60 ans.

Cette répartition de la population par tranches d'âge est comparable à la répartition moyenne observée sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise et dans le département.

### Population par grandes tranches d'âge

	Nombre		%	
	Neuilly-en-Thelle	Oise	Neuilly-en-Thelle	Oise
0 à 14 ans	956	165 901	23,8	20,0
15 à 29 ans	665	141 768	16,5	17,1
30 à 44 ans	978	160 862	24,3	19,4
45 à 59 ans	712	169 368	17,7	20,4
60 à 74 ans	508	130 416	12,6	15,7
75 ans ou plus	203	61 384	5,0	7,4
Total	4 023	829 699	100,0	100,0

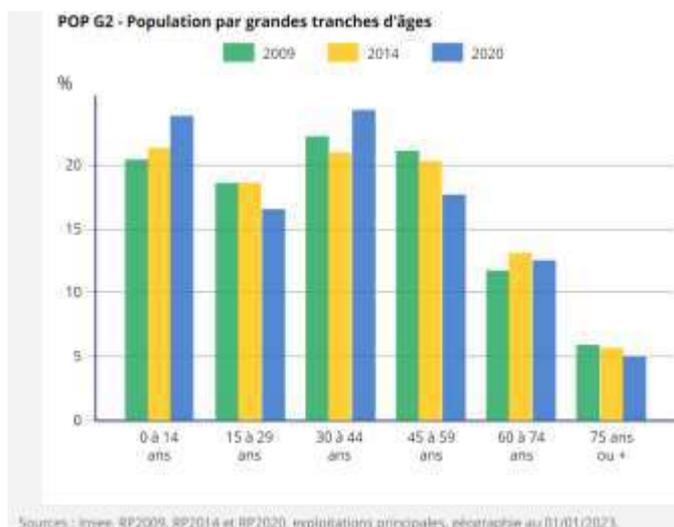
2009 2014 2020

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

Par ailleurs, cette répartition est stable dans le temps, et ce malgré des périodes de croissance démographique assez variables.

Ainsi, la part des 45-59 ans est stable grâce au phénomène de glissement des tranches d'âge arrivées au début des années 1980 et qui ont eu tendance à rester sur le territoire.

La tranche d'âge des 30-44 ans est quant à elle particulièrement élevée en comparaison de la moyenne départementale : la commune capte de jeunes ménages grâce à une offre immobilière dont les prix sont attractifs par rapport de l'offre francilienne.

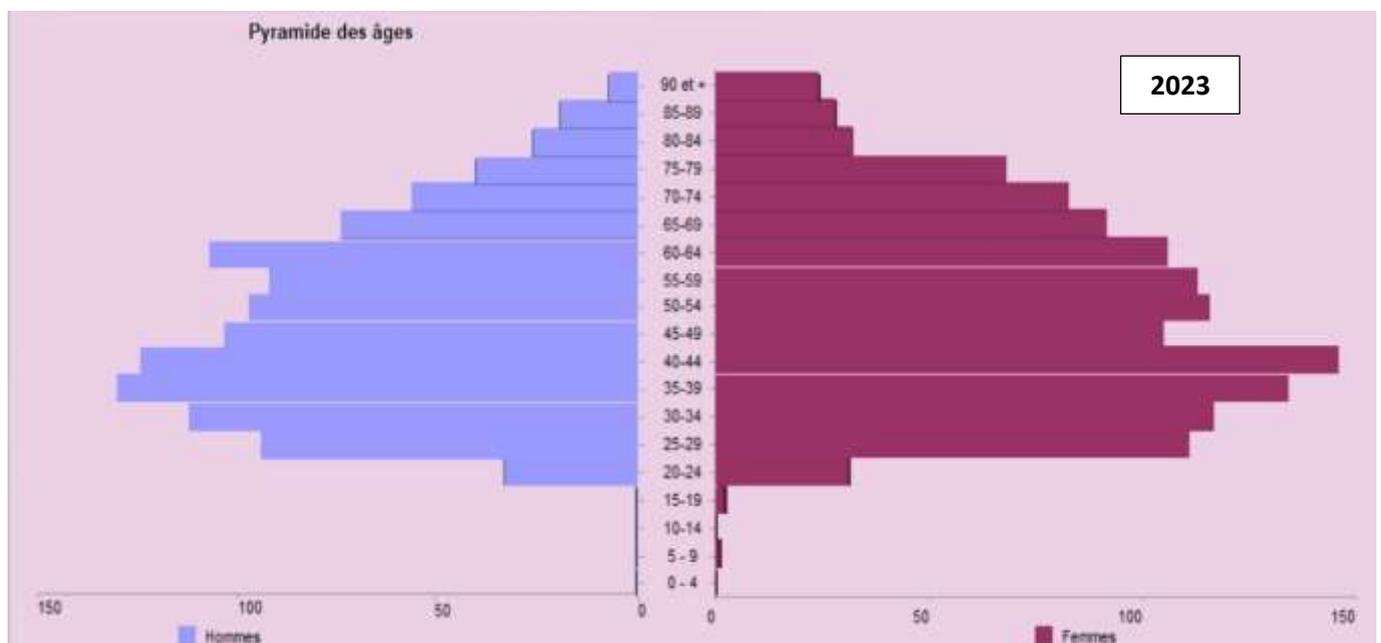


### Population par grandes tranches d'âge

	Nombre		%	
	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
0 à 14 ans	956	12 695	23,8	20,7
15 à 29 ans	665	9 851	16,5	16,0
30 à 44 ans	978	12 464	24,3	20,3
45 à 59 ans	712	13 079	17,7	21,3
60 à 74 ans	508	9 499	12,6	15,5
75 ans ou plus	203	3 803	5,0	6,2
Total	4 023	61 391	100,0	100,0

2009 2014 2020

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020



### 3. Seniors

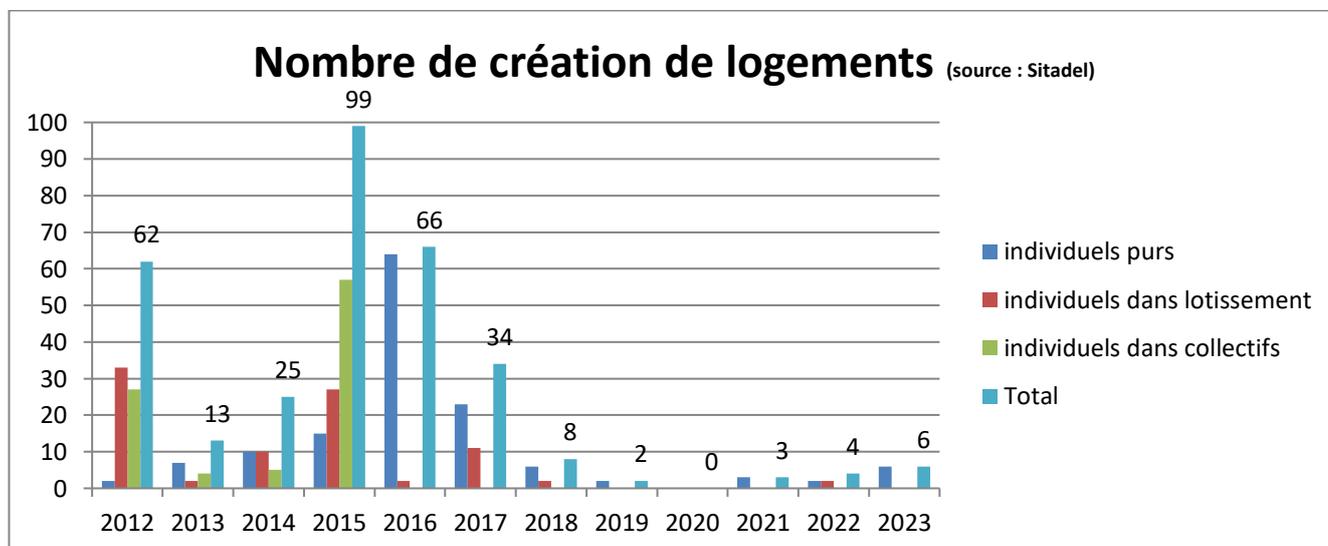
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2009	% de la population NEUILLY- EN-THELLE	% de la population OISE	% de la population NEUILLY- EN-THELLE	% de la population OISE	% de la population NEUILLY- EN-THELLE	% de la population OISE
	2009		2014		2020	
	60 - 74 ans	11,8	12,0	13,1	13,9	12,6
75 ans et plus	5,9	6,6	5,7	7,1	5,0	7,4

On constate tout de même une évolution depuis 2009 avec une hausse de 4 points de la part de la population âgée de plus de 60 ans, au détriment de la part de la population âgée de 30 à 44 ans qui a diminué de 3 points.

Malgré ce constat, la part des personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire communal reste légèrement inférieure (17,6%) à la moyenne observée sur le territoire départemental (23,1%).

### 4. Logements

Après une augmentation conséquente entre 2013 et 2016, on note une forte diminution de la création des logements.



Le parc de logements augmente régulièrement depuis 1975, en corrélation avec les évolutions démographiques. En effet, entre 1975 et 1982, période de pic de croissance démographique, le nombre de résidences principales a augmenté de 186 unités en grande majorité par construction de nouveaux logements (puisque seulement 14 logements résultent des résidences secondaires et des logements vacants qui ont été réintroduits dans le parc des résidences principales sur cette période).

**LOG T2 - Catégories et types de logements**

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	1 355	100,0	1 432	100,0	1 737	100,0
Résidences principales:	1 260	93,0	1 312	91,6	1 600	92,1
Résidences secondaires et logements occasionnels:	18	1,3	14	1,0	20	1,1
Logements vacants	77	5,7	106	7,4	117	6,7
Maisons	998	73,6	1 053	73,5	1 260	72,5
Appartements	352	26,0	373	26,1	472	27,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023 .

Entre 2008 et 2019, le nombre de résidences principales a augmenté de 328 unités.

#### LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>705</b>	<b>729</b>	<b>901</b>	<b>991</b>	<b>1 219</b>	<b>1 355</b>	<b>1 432</b>	<b>1 737</b>
Résidences principales	596	612	798	910	1 132	1 260	1 312	1 600
Résidences secondaires et logements occasionnels	65	55	49	37	36	18	14	20
Logements vacants	44	62	54	44	51	77	106	117

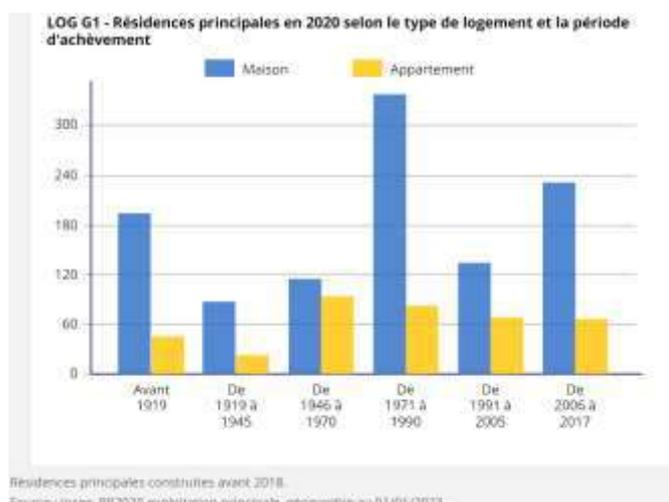
(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Depuis 1975, le nombre de résidences secondaires diminue progressivement, passant de 55 à 20 résidences secondaires en 2020.

Le nombre de logements vacants a été stable entre 1968 et 1999, oscillant entre 44 et 51 logements vacants. Depuis 2009, le nombre de logements vacants recensés par l'Insee a nettement augmenté puisque les logements nouvellement créés dans des opérations récentes ont été recensés alors qu'ils n'étaient pas encore occupés. De ce fait, on peut considérer qu'en 2020, le nombre de logements relevant d'une vacance structurelle correspond davantage au nombre de logements vacants recensés en 2009, autour d'une grosse soixantaine de logements vacants.



La maison individuelle est le type de logements dominant sur la commune, avec 72,2% de maisons individuelles (2020) et en tant que résidence principale pour 91%.

Parmi le volume de logements existants entre 2008 et 2019, les logements propriétaires-occupants ont progressé de 28%.

Au 01/01/2022, 256 logements appartenant au parc locatif social (bailleurs sociaux) sont présents.

L'offre locative a augmenté de 27,7% soit 7 points de plus que la moyenne communautaire. En proportion, la part du locatif social est stable entre 2009 et 2020, bien que la commune ait produit 92 logements locatifs supplémentaires. En 2022, cette part est de 16,5% pour 20,9% au niveau régional.

#### LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009		2014		2020		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Ensemble</b>	<b>1 260</b>	<b>100,0</b>	<b>1 312</b>	<b>100,0</b>	<b>1 600</b>	<b>100,0</b>	<b>4 023</b>	<b>13,3</b>
Propriétaire	877	69,6	933	71,1	1 106	69,1	3 040	16,4
Locataire	362	28,7	361	27,5	464	29,0	920	5,9
dont d'un logement HLM loué vide	117	9,3	128	9,7	222	13,9	483	7,5
Logé gratuitement	21	1,7	18	1,4	31	1,9	63	12,8

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Elle contribue pour partie au renouvellement des habitants (l'ancienneté moyenne d'emménagement dans le locatif est de 5,9 ans contre 16,4 ans pour les propriétaires (2020) en signalant que dans le locatif aidé, l'ancienneté d'emménagement augmente à 7,5 ans. La part de l'offre locative aidée a augmenté de 45 % entre 2013 et 2021, avec la production de 117 logements aidés sur la période.

## 5. Vie locale

Au 1<sup>er</sup>/10/2023, 51 associations de type Loi 1901 existeraient sur la commune dont 25 potentiellement « actives » enregistrées au Répertoire National des Associations (<https://www.data-asso.fr>) : 13 agissent dans le domaine du sport ; 27% des habitants détiennent une licence sportive.

La commune bénéficie en effet d'un bon maillage d'équipements sportifs :

Données 2022	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Gymnase	1	0,4
Stades	1	0,1
Courts de tennis	3	1,1
Centres équestres	1	0,2
Terrain foot/rugby	1	0,7
Terrain basket/hand/volley/badminton	1 city-park	0,3

En 2019, la commune comptabilisait 1008 licenciés sportifs, soit parmi les 30 communes de l'Oise détenant le plus grand nombre de licences.

## 6. Socio-économie & Emploi

**REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020**

	2020
Nombre de ménages fiscaux	1 631
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 200
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 820
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	57

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

En 2022, le nombre de foyers fiscaux est de 2 179, la part des foyers non-imposés à NEUILLY-EN-THELLE est de 47,6%, contre 53,7 % en France métropolitaine. Parmi la population de 15 à 64 ans, NEUILLY-EN-THELLE comptabilise 8,1 % d'étudiants en 2020 (9,7% en 2008).

Au 01/01/2020, 128 foyers allocataires avaient des revenus inférieurs au seuil de « bas revenus » défini par la CAF.

### Indicateurs de fragilité sociale (en %)

Indicateurs	Neuilly-en-Thelle	France métropolitaine
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé - 2019	2,3	11,0
Part de la population de moins des 65 ans à bas revenu - 2021	11,0	19,6

Source : Insee, Recensement de la population (RP) exploitation principale et complémentaire ; Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF

Au 01/01/2023, 230 demandeurs d'emploi étaient dénombrés, 190 en 2017. 7,5% des salariés 15-64 ans occupent un emploi précaire, 13,6 % pour l'Oise.

Emploi - Chômage au sens du recensement	Commune : Neuilly-en-Thelle (60450)	EPCI : CC Thelloise (200067973)	Département : Oise (60)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2020	976	12 640	270 179
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2020, en %	86,5	85,4	88,9
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	-0,9	0,6	-0,2
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2020	82,8	78,5	74,9
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2020	8,9	9,7	12,8

Sources : Insee, RP2014 et RP2020 exploitations principales en géographie au 01/01/2023

Pour autant, le taux de chômage est resté stable, 8,9%, et est inférieur à la moyenne départementale (12,8%) grâce à la proximité des pôles d'emplois franciliens.

Malgré la suprématie de la voiture comme moyen de déplacement domicile-travail (83,5%), à noter la montée en puissance du service intercommunal de transport à la demande : le Pass'Thelle bus avec sa desserte des gares :

Mis en place par la Communauté de communes Thelloise, le service gares du Pass Thelle Bus vous permet de vous rendre le matin à la gare la plus proche de chez vous et vous ramène le soir. Pour le travail, les études, un rendez-vous ou tout simplement du loisir, simplifiez vos déplacements.



### De 6h à 20h

Le Pass Thelle Bus vient vous chercher et vous ramène à l'arrêt de votre commune ou hameau. Il vous dépose et vous récupère à la GARE la plus proche suivants les horaires ci-dessous.



**GARES DESSERVIES**  
 Saint-Sulpice,  
 Laboissière-en-Thelle,  
 Cires-Lès-Mello,  
 Chambly, Chantilly

GARE	ALLER	RETOUR
<b>Saint-Sulpice</b> Du lundi au samedi	6h15 - 7h05	18h40
<b>Laboissière-en-Thelle</b> Du lundi au vendredi	8h50	18h10
<b>Cires-lès-Mello</b> Du lundi au samedi	7h30 - 8h50	18h15 - 19h30
<b>Chambly - Le samedi</b>	6h00 à 9h00	18h00 à 20h00
<b>Chantilly</b> Du lundi au vendredi	6h40 - 7h55	18h20 - 19h35

**En cas de retard de train, le Pass Thelle Bus assurera votre prise en charge en gare**

et la ligne régulière Ercuis-Chambly-Persan avec en 2022, deux trajets supplémentaires quotidiens créés, afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

## LA LIGNE

# ERCUIS - PERSAN

## Desserte des gares ///

# de Chambly et Persan

Fonctionne du lundi au vendredi :

- **SANS RESERVATION** : Si vous résidez dans les commune de Ercuis , Fresnoy-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle et Chambly.
- **AVEC RESERVATION** : Si vous résidez dans une autre commune du territoire, un minibus vous prendra en charge à l'arrêt de votre commune selon les disponibilités des véhicules. La dépose se fait à Neuilly-en-Thelle. Ainsi la correspondance sera assurée sur la ligne.

Ligne Ercuis - Persan (du lundi au vendredi)				
Ercuis	05:45	06:13	06:43	07:12
Neuilly en Thelle Hôtel de Ville	05:49	06:17	06:47	07:16
Neuilly en Thelle ZA	05:51	06:19	06:49	07:18
Fresnoy en Thelle	05:57	06:25	06:55	07:24
Le Mesnil en Thelle	06:01	06:29	06:59	07:28
Chambly Centre	06:06	06:34	07:04	07:33
Chambly Gare	06:09	06:37	07:07	07:36
Persan Gare	06:24	06:52	07:22	07:51

Ligne Persan - Ercuis (du lundi au vendredi)					
Persan Gare	07:30	18:05	18:37	19:10	20:05
Chambly Gare	07:45	18:20	18:52	19:25	20:20
Chambly Centre	07:48	18:23	18:55	19:28	20:23
Le Mesnil en Thelle	07:53	18:28	19:00	19:33	20:28
Fresnoy en Thelle	07:57	18:32	19:04	19:37	20:32
Neuilly en Thelle ZA	08:03	18:38	19:10	19:43	20:38
Neuilly en Thelle Hôtel de Ville	08:05	18:40	19:12	19:45	20:40
Ercuis	08:09	18:44	19:16	19:49	20:44



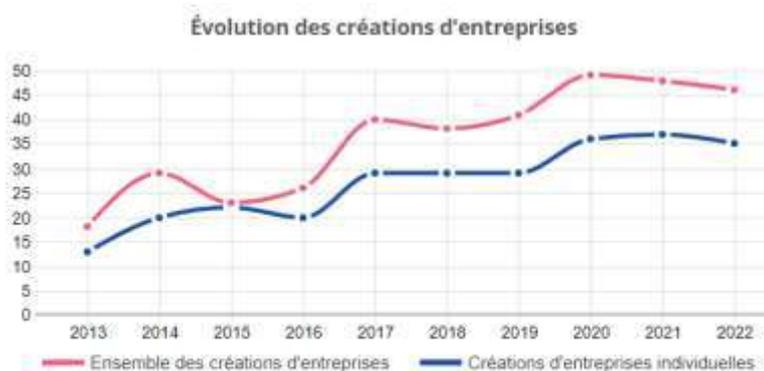
En cas de retard de train, le Pass Thelle Bus assurera votre prise en charge en gare

## 7. Entreprises

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	284	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	20	7,0
Construction	47	16,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	79	27,8
Information et communication	9	3,2
Activités financières et d'assurance	9	3,2
Activités immobilières	13	4,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	37	13,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	36	12,7
Autres activités de services	34	12,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.  
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.



Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (Side)

Champ : activités marchandes hors agriculture

ce qui représente un peu plus de la moitié des activités présentes sur le territoire en nombre d'établissements employeurs.

La création de commerces est assez dynamique, car entre 2019 et 2021, 8 nouveaux établissements (hors agriculture) ont ouvert. Au global, la commune présente un taux de création d'entreprises de 17,6%, soit plus que dans la CCT (17,0 %) ou la France (17,5%).

### Créations d'entreprises en 2022 par secteur d'activité

	Nombre		%	
	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	4	59	8,7	7,7
Construction	4	87	8,7	11,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	16	189	34,8	24,5
Information et communication	3	36	6,5	4,7
Activités financières et d'assurance	1	21	2,2	2,7
Activités immobilières	1	34	2,2	4,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	6	172	13,0	22,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	3	58	6,5	7,5
Autres activités de services	8	114	17,4	14,8
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>770</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (Side) - 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture.

En lien avec la Communauté de Communes Thelloise, NEUILLY-EN-THELLE est une des principales communes identifiée à l'échelle de toutes les communes de l'intercommunalité pour accueillir de nouvelles activités économiques du fait de son accessibilité (RD929) et des sensibilités environnementales limitées sur le secteur : un principe d'extension à court et moyen terme est confirmé vers le nord (6,5 hectares) et le sud-est (environ 3 hectares), en lien avec l'extension de la zone d'activités d'Ercuis, afin de permettre aux entreprises déjà implantées de pouvoir s'étendre sur place si besoin et de poursuivre l'accueil de nouveaux établissements.

Indicateurs	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
Nombre d'exploitations en 2020 (exploitations)	7	125
PBS en 2020 (milliers d'euros standard)	1 131	26 881
SAU en 2020 (ha)	906	16 439

PBS : production brute standard  
SAU : Surface agricole utile

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les SAU ont progressé de 11,30 ha entre 2010 et 2020 mais il n'est pas constaté de nouvelles constructions ou installations à usage agricole implantées dans la zone agricole (A) délimitée au PLU.

À noter que la priorité reste à la densification du centre-bourg et la requalification des friches industrielles dans le respect de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

De même le PLU révisé approuvé en 2023 a pris soin de respecter la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 qui lutte contre l'artificialisation des sols.

Indicateurs	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2021 (hectares)	24,4	319,7
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2021 (%)	1,5 ▲	1,0

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2021 - 2009-2021

### III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY-EN-THELLE

#### A. Chiffres-clé & définitions

Les chiffres clés du budget en 2022				
Données 2022	Montants	Commune	National	Département
		Montant par habitant	Montant par habitant de la strate	Montant par habitant de la strate
Produits de fonctionnement	4 176 866 €	1 041 €	1 137 €	1 074 €
Charges de fonctionnement	3 608 704 €	899 €	996 €	966 €
Résultat comptable	568 162 €	142 €	142 €	108 €
Ressources d'investissement	1 272 522 €	317 €	479 €	482 €
Emplois d'investissement	626 283 €	156 €	459 €	476 €
Capacité d'autofinancement brute	621 089 €	155 €	201 €	172 €
Capacité d'autofinancement nette	461 135 €	115 €	126 €	111 €
Fonds de roulement	2 769 642 €	690 €	453 €	534 €
Encours de la dette	1 407 748 €	351 €	726 €	646 €

#### Le résultat comptable :

Il représente la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. À la différence de la capacité d'autofinancement, il ne caractérise pas le potentiel de liquidité de la commune.

#### Les emplois d'investissement :

Ils correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (*travaux d'équipement, acquisition de bâtiments*) et le remboursement d'emprunts.

#### La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (*hors produits de cession d'immobilisation, c'est-à-dire la vente éventuelle de biens*) et les charges réelles.

La CAF doit permettre de payer les remboursements de dettes. Le surplus, la CAF nette, (= CAF brute – remboursements du capital des dettes) s'ajoute aux recettes d'investissement (*dotations, subventions, plus-values de cession*) pour financer les dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.

**Le financement disponible est donc le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.**

**La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) :**

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

**Le fonds de roulement :**

Il constitue la trésorerie de NEUILLY-EN-THELLE. C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

**Le besoin en fonds de roulement (BFR) :**

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (*restes à recouvrer*) sur les crédits obtenus de ses créanciers (*fournisseurs, État*). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. Inversement un BFR positif signifie que la commune a à régler ses charges, sans attendre de produits.

**Le bilan :**

Il retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice 2022.

À l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (*actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...*), les créances (*titres de recettes en cours de recouvrement*) et les disponibilités (*ces biens non durables constituent l'actif circulant*).

Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (*dotations, réserves, subventions*), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (*mandats en instance de paiement*).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle " :

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	33 593 385 €	Ressources propres	34 955 279 €
Actif circulant	89 872 €	Dettes financières	1 407 748 €
Trésorerie = <i>Fonds de Roulement – Besoin de Fonds de Roulement</i>	2 759 540€	Passif circulant	79 770 €
			Fonds de Roulement net global
			2 769 642 €
			Besoin en Fonds de Roulement
			10 102 €

## B. Recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement représentent l'ensemble des revenus permettant à NEUILLY-EN-THELLE d'assurer le fonctionnement courant de ses services communaux.

Données 2022	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des produits de fonctionnement (*)	4 176 866 €	1 041 €	1 137 €
dont impôts locaux	1 650 002 €	411 €	479 €
Autres impôts et taxes	389 341 €	97 €	87 €
Dotation globale de fonctionnement	678 624 €	169 €	150 €
Vente de produits et services	317 211 €	79 €	88 €

(\*) La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

### 1. Fiscalité

Données 2022 (produits)	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	10 936 €	3 €	32 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (avant coefficient correcteur)	1 922 112 €	479 €	468 €
<i>Coefficient correcteur</i>	- 336 265 €	-84 €	-41 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50 368 €	13 €	14 €
Fiscalité reversée par la CCT	485 191 €	121 €	146 €

Depuis 2002, la commune n'a plus de Taxe Professionnelle, est appliquée une TPU (Taxe Professionnelle Unique) au bénéfice de la Communauté de Communes Thelloise.

En 2023, les taux des trois taxes locales d'imposition ont été fixés comme suit :

Données 2022	Taux (commune)	Taux moyen de la strate (national)	Taux moyen de la strate (département)
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	11,40 %	14,68 %	14,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (commune + part département)	(31,73%+21,54%) = 53,27%	37,76 %	45,25 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,27 %	49,16 %	53,15 %

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Thelloise (CCT) a la charge d'une nouvelle compétence : la GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI qui recouvre notamment l'entretien des rivières et financée par une taxe.

La taxe Gemapi a été instaurée en 2015, suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM », au profit des communes et des intercommunalités. C'est une taxe facultative permettant de répondre aux dépenses d'investissements liées à la prévention contre les inondations et à la protection des biens et des personnes. Elle est acquittée par les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière aux entreprises.

Elle est plafonnée à 40 € par habitant et par année. Pour la CCT, le produit de la taxe pour la GEStion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dues au titre de 2022, a été maintenu à un montant de 150 000 €, soit environ 2,50 €/hbt. La Communauté de Communes Thelloise contribue au financement des syndicats du Thérain, de l'Esches et de la Thève. Un entretien régulier est une nécessité pour permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer au bon fonctionnement écologique de la rivière. Cet entretien consiste à procéder de manière périodique (en général tous les ans) aux opérations suivantes :

- Enlever les embâcles les plus gênants, tels que les branches et troncs d'arbre, qui entravent la circulation naturelle de l'eau ;
- Entretenir la végétation des rives notamment par élagage, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges ;
- Faucher et tailler éventuellement les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau.

En octobre 2018, Communauté de Communes Thelloise a voté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour tous les habitants de son territoire avec un taux de 5,58% qui s'applique sur les bases du foncier bâti. En 2021, ce taux devenu 7% est maintenu en 2022, 2023.

En 2021, est survenu un profond remaniement de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe d'Habitation, compensée par :

- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme a prévu d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (21,54%) a été additionné au taux communal 2020 qui devient ainsi le nouveau taux communal de référence à compter de 2021 : 53,27 %. C'est ce taux de référence qui a été voté en 2022 comme en 2023.

**Pour mesurer l'autonomie financière de la commune, est couramment établi un ratio « Produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement ». Il met en effet en parallèle le produit issu des contributions directes et l'ensemble des recettes permettant le fonctionnement de la commune. Il faut signaler que ce ratio intègre uniquement le produit des contributions directes et non l'ensemble des recettes fiscales.**

**Produit des impositions directes : 1 650 002 € / Recettes réelles de fonctionnement : 4 051 866 €  
= 40,72 % (strate : 43,37 % -- Département : 46,35 %) -- seuil d'alerte est de 33%**

Depuis 2005, pour mesurer la richesse théorique d'une commune, au potentiel fiscal (=produit fiscal théorique calculé en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux) lui est substitué le « potentiel financier » : ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'Etat de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

En 2023, le potentiel financier était de 3 131 963 €, soit 767,45€/hbt (strate : 1 011,85 €)  
Potentiel Fiscal (4 taxes), 2 961 883 € soit 725,77 €/hbt (strate : 936,71 €)  
NEUILLY-EN-THELLE compte 2 179 foyers fiscaux (2022).

Données 2022		Moyenne de la strate (niveau national)	Moyenne de la strate (département)
Part des foyers non imposés	47,6 %	53,7 %	51,7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	27 790 €	28 454 €	26 025 €

**Pour mesurer le niveau de pression fiscale qui est exercé par la collectivité sur les habitants et les entreprises du territoire par rapport à la moyenne nationale est établi un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.**

**Produit des impositions directes : 1 650 002 € / Potentiel fiscal = 0,55 % (seuil d'alerte ≥ 1%)**

## 2. Concours de l'État

Les principaux concours de l'État sont, en fonctionnement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), puis le FCTVA tant en fonctionnement (*depuis le 01/01/2016*) qu'en investissement.

Données 2022	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
DGF	678 624 €	169 €	150 €
FCTVA-SF	21 260 €	5 €	2 €
FCTVA-SI	218 016 €	54 €	43 €

**Pour apprécier le degré de « dépendance financière » de la commune à la principale dotation de l'État, la DGF, est déterminé le ratio « dotation globale de fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement ».**

**DGF : 678 624 € / Recettes réelles de fonctionnement : 4 051 866 € = 16,75 %** (seuil d'alerte ≥ 33%)

Après une baisse régulière depuis 2014 (« contribution au redressement des finances publiques » mise en œuvre par l'Etat de 2014 à 2017), avec une plongée successive en 2015 puis 2016, la DGF s'est stabilisée (2018/2019), a augmenté en 2021 puis accuse de nouveau une baisse pour sa part DSR et un maintien en 2023.

Libellés en €	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Montant	évolution % /n-1														
DGF- Dotation forfaitaire	167 012	-30,92%	136 536	-0,23	135 520	-0,0023	136 536	0,01	150 117	+9,95	161 178	+6,86	174 476	+ 7,62%	178 916	0,02
DGF- Dotation solidarité + autres	170 393	12,43%	214 232	0,07	206 338	0,11	214 232	0,04	307 892	+43,72	447 438	+45,32	425 559	-5,1%	472 050	0,10
Total	337 405	-9,03%	350 768	-0,06	341 858	0,07	350 768	0,03	458 009	30,57	608 616	24,75	600 035	-1,43%	650 966	0,08

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

- ❖ une part forfaitaire, elle-même constituée de plusieurs volets :
  - une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
  - une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
  - une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
  - un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009.
- ❖ une part de péréquation. Pour NEUILLY-EN-THELLE il s'agit de la Dotation de Solidarité Rurale-1<sup>ère</sup> fraction, dite « bourg-centre » car la commune compte moins de 10 000 habitants et regroupe au moins 15% de la population du canton.

## 3. Autres recettes

Les autres composantes des recettes de fonctionnement de la commune sont, les autres impôts et taxes (*exemple : taxe pylônes*), les produits des services (*exemple : ALSH*) et les revenus du patrimoine (*exemple : loyers*).

Données 2022	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Autres impôts et taxes	389 341 €	97 €	87 €
Produits des services et du domaine	317 211 €	79 €	88 €

la loi de finances 2021 avait prévu l'automatisation progressive du FCTVA, elle s'est donc appliquée en 2023 à l'ensemble des collectivités, ainsi les dépenses effectuées en année 2023 sont prises en compte la même année pour le versement du FCTVA.

## C. Dépenses de fonctionnement

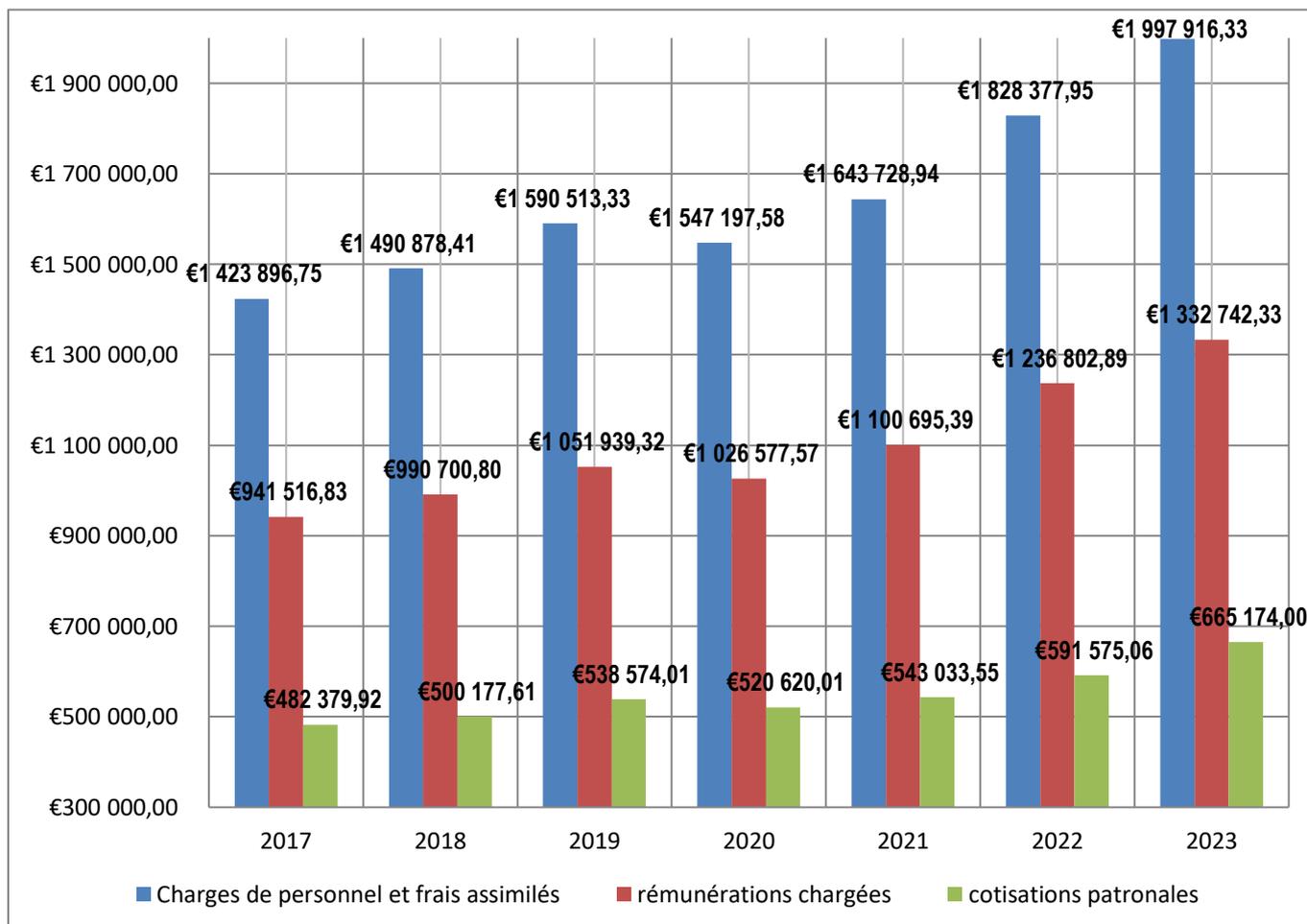
Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de NEUILLY-EN-THELLE, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.

Elles peuvent se répartir en :

Données 2022	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des charges de fonctionnement	3 608 704 €	899 €	996€
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	1 800 710 €	449 €	489 €
Achats et charges externes (achat de petit matériel, entretien et réparations, énergies, fluides, assurances ...).	1 346 801 €	336 €	271 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	39 147 €	10 €	17 €
Autres charges de gestion courante	18 344 €	5 €	29 €
Subventions versées (associations+CCAS)	94 527 €	24 €	51 €

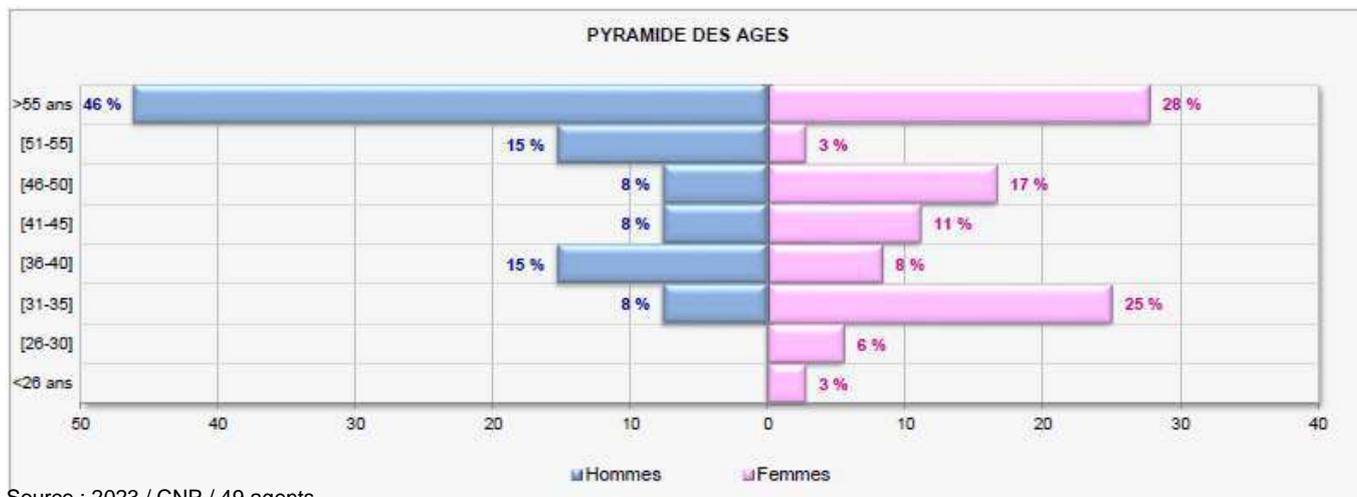
### 1. Dépenses de personnel

Indispensables au bon fonctionnement des services, les dépenses de personnel se décomposent en deux grands volets : les rémunérations (titulaires et non titulaires) chargées d'une part, et, d'autre part, les cotisations patronales.





Ces dépenses sont à rapprocher de la structure d'âge, des effectifs et de l'absentéisme qui génère des frais de remplacement et le recours à des organismes extérieurs :



Source : 2023 / CNP / 49 agents

<b>Absentéisme Global</b> Source : 2023 / CNP / 49 agents	<b>Maladie Ordinaire &amp; AT</b> Source : 2023 / CNP / 49 agents
<p>Sur la période 2023, 24.5 % des agents employés de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1,3 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 73,7 jours.</p> <p>Sur la période 2023, 10% des arrêts ont duré moins de 4 jours (1 arrêt) et représentent 1% des jours d'arrêt (3 jours). A l'inverse 20% des arrêtes ont duré plus de 3 mois (2 arrêts) et sont à l'origine de 57% des jours d'arrêt (261 jours).</p> <p>Sur 100 arrêts, 63 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 13 en maternité, 25 en accident du travail. Les absences représentent 32.7 arrêts pour 100 agents employés.</p> <p>Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 8,6 %, ce qui représente 4 agents absents sur toute la période considérée.</p> <p><b>La situation de NEUILLY-EN-THELLE s'est dégradée par rapport à l'exercice précédent en termes de fréquence et de gravité.</b></p>	<p>On recense en moyenne 1.3 arrêt par agent absent en maladie ordinaire. La maladie ordinaire représente 57 % des agents absents, 63 % des arrêts et 39 % des jours d'absence.</p> <p>Chacun de ces arrêts dure en moyenne 45,4 jours sur la période étudiée. La part du temps perdu en raison des absences en maladie ordinaire est de 3,3 %, ce qui représente 2 agents absents sur toute la période considérée.</p> <p>Sur la période d'étude, 0.8 arrêt et 38 jours d'arrêt sont recensés en moyenne chaque mois en maladie ordinaire.</p> <p>Aucun agent ne s'est arrêté en maladie ordinaire plus de 3 fois.</p> <p>Sur la période 2023, 16.3 % des agents de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois en maladie ordinaire.</p> <p>moins de 6 arrêts en accident du travail sur la période d'étude mais concernant 4 agents et 500 jours d'arrêt.</p>

INDICATEURS STATISTIQUES	2022	2023	Evolution
Proportion d'agents absents	21.7%	16.3%	- 25% ↓
Fréquence d'arrêt	1.10	1.25	+ 14% ↑
Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	23.9	20.4	- 15% ↓
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	36.0	45.4	+ 26% ↑
Taux d'absentéisme	3.1%	3.3%	+ 8% ↑

La mesure de l'absentéisme repose sur l'évolution de trois groupes d'indicateurs.

EXPOSITION			
Proportion d'agents absents (en %)			
NATURE D'ARRET	2022	2023	Evolution *
Maladie Ordinaire	21.7%	16.3%	- 25% ↓
Maternité	2.2%	4.1%	+ 88% ↑
Longue Maladie/Longue Durée	0.0%	0.0%	0% →
Accident du Travail	6.5%	8.2%	+ 25% ↗
<b>ABSENTEISME GLOBAL</b>	<b>28.3%</b>	<b>24.5%</b>	<b>- 13%</b> ↓

FREQUENCE			
Nombre d'arrêts pour 100 agents employés			
NATURE D'ARRET	2022	2023	Evolution *
Maladie Ordinaire	23.9	20.4	- 15% ↓
Maternité	2.2	4.1	+ 88% ↑
Longue Maladie/Longue Durée	0.0	0.0	0% →
Accident du Travail	6.5	8.2	+ 25% ↗
<b>ABSENTEISME GLOBAL</b>	<b>32.6</b>	<b>32.7</b>	<b>0%</b> →

GRAVITE			
Taux d'absentéisme théorique (en %)			
NATURE D'ARRET	2022	2023	Evolution *
Maladie Ordinaire	3.1%	3.3%	+ 8% ↗
Maternité	0.9%	1.6%	+ 89% ↑
Longue Maladie/Longue Durée	0.0%	0.0%	0% →
Accident du Travail	0.5%	3.6%	+ 645% ↑
<b>ABSENTEISME GLOBAL</b>	<b>4.4%</b>	<b>8.6%</b>	<b>+ 94%</b> ↑

## 2. Subventions

La Commune octroie des subsides aux associations déclarées et immatriculées avec un numéro SIRET. En 2023, 21 associations ont eu une subvention, auxquelles s'ajoute l'association d'aménagement foncier agricole (entretien des chemins agricoles).

La subvention est consentie soit pour réaliser une action et/ou un projet d'investissement, soit pour aider au développement des activités, ou, le plus souvent, pour contribuer au financement global de leur fonctionnement.

Montants alloués	
<b>2018</b>	81 148 €
<b>2019</b>	80 341 €
<b>2020</b>	82 615 €
<b>2021</b>	86 200 €
<b>2022</b>	89 527 €
<b>2023</b>	90 485 €

## 3. Autres dépenses

Dans les autres dépenses de fonctionnement, en 2023, les charges financières ne représentent que 1,47 % (2,42 % pour la moyenne nationale de la strate) et les autres charges de gestion courante 0,43 % (3,34 % pour la strate).

Les plus significatives sont celles indiquées ci-après :

	2021	2022	2023
<b>Achats et charges externes : total</b>	<b>1 190 143,86 €</b>	<b>1 361 473,48 €</b>	<b>1 692 606,28 €</b>
<i>dont Energie (Gaz) - Electricité</i>	171 607,81 €	180 513,57 €	350 326,46 €
<i>dont entretien de Terrains (espaces verts)</i>	75 107,82 €	104 686,11 €	103 921,80 €
<i>dont entretien des Bâtiments (privés/publics)</i>	38 207,70 €	195 661,54 €	170 995,93 €
<i>dont entretien des Voiries</i>	113 027,45 €	61 100,64 €	184 922,12 €
<i>dont contrats de Maintenance</i>	145 578,21 €	150 626,05 €	159 449,63 €
<i>dont assurances Multirisques</i>	40 071,40 €	42 650,88 €	45 500,66 €
<i>dont Fêtes et cérémonies</i>	43 351,61 €	75 709,89 €	98 345,83 €
<b>Sous-total</b>	<b>626 952,00 €</b>	<b>810 948,69 €</b>	<b>969 615,94 €</b>
<i>Soit en % du total des charges externes :</i>	52,67%	59,56%	57,29%

## D. Dettes

Données 2022	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (niveau national)
Encours de la dette au 31/12	1 407 748 €	351 €	726 €
Annuité de la dette	199 102 €	50 €	90 €
Capacité de désendettement		2,27 ans	3,55 ans

La dette à fin 2022 est inférieure de 48,34% à la moyenne de la strate. Après avoir diminué de 24,11 % entre 2020 et 2022, la dette de NEUILLY-EN-THELLE a légèrement augmenté du fait de l'emprunt souscrit pour financer les Ateliers Municipaux.

Plusieurs ratios permettent de visualiser la dette de NEUILLY-EN-THELLE :

**Pour mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse, le ratio dit de « surendettement » s'exprime en %.**

**En-cours de la dette : 1 407 748 € / Recettes réelles de fonctionnement : 4 051 866 € = 34,74 %**

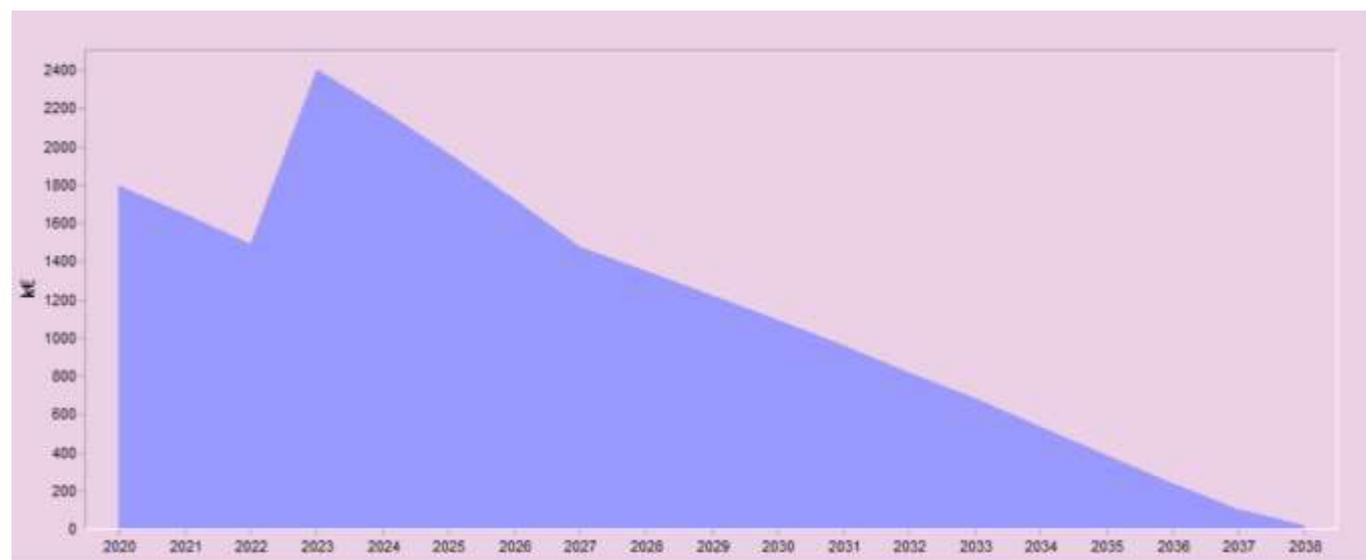
*Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.*

**Plus parlant, le ratio dit de « Capacité de désendettement » (en-cours de la dette/CAF brute) répond à la question suivante :**

**En combien d'années d'exercices budgétaires, NEUILLY-EN-THELLE peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?**

**2022 : 2,27 ans -- seuil de vigilance : 10 ans (moyenne régionale de la strate : 3,55 ans)**

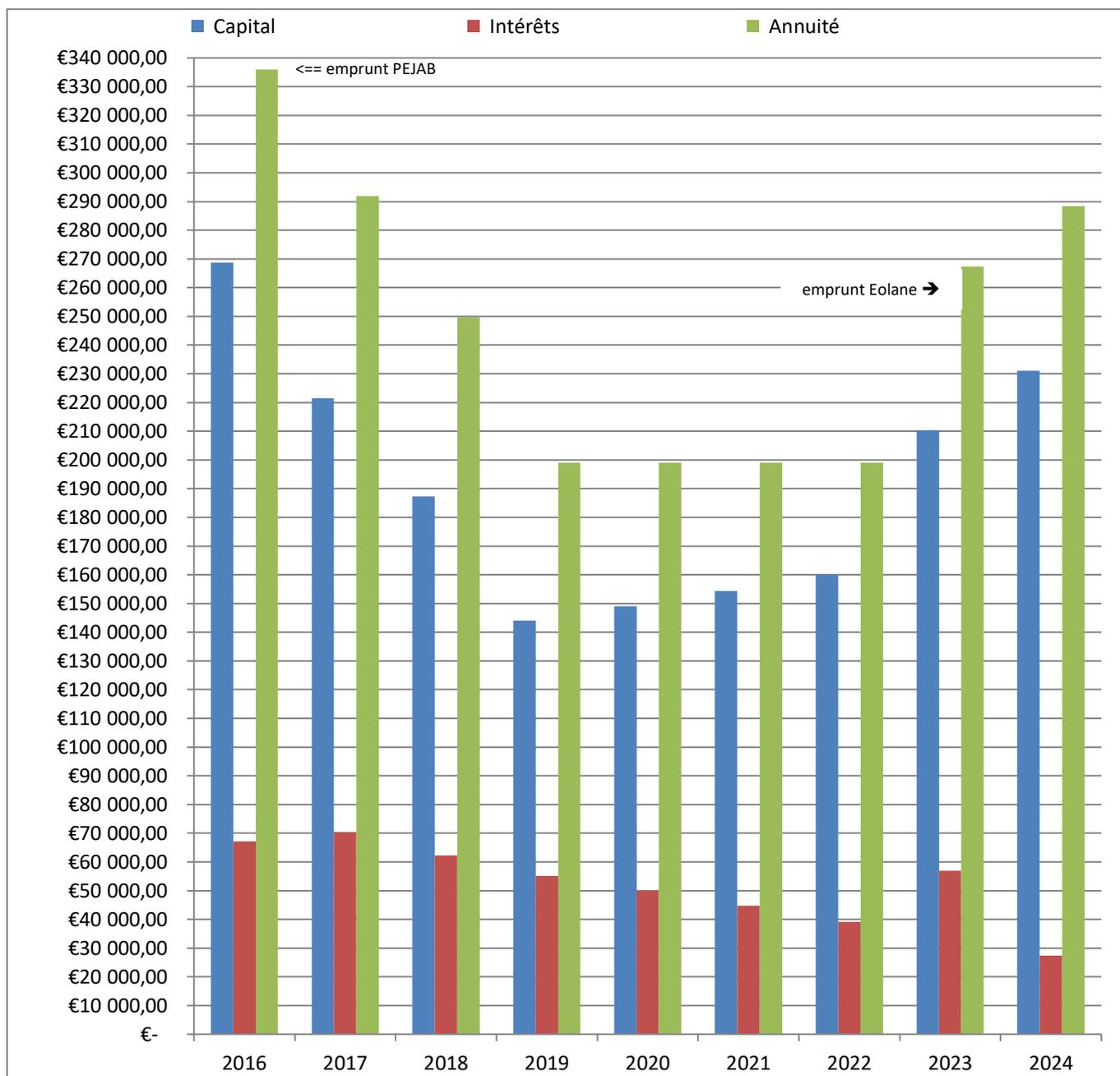
L'emprunt contracté pour financer la cantine (bd Lebègue) sera échu en 2026, ceux pour le Pôle Enfance en 2036 et 2037 (PTZ) et enfin en 2038, celui des Ateliers Municipaux.



**Le ratio dit de « solvabilité » mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice.**

**Annuité de la dette : 199 102 € / Recettes réelles de fonctionnement : 4 051 866 € = 4,91%**  
**(Seuil d'alerte : 20 %)**

L'annuité de la dette représente la somme des intérêts d'emprunts et du montant du remboursement du capital de NEUILLY-EN-THELLE.



## E. Recettes d'Investissement

Les ressources d'investissement (*emprunts, subventions, etc.*) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par Neuilly-en-Thelle et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts que la commune a contractés.

Données 2022	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des ressources d'investissement (*)	1 272 522	317 €	479 €
Subventions reçues	255 080	64 €	83 €
FCTVA-SI	218 016 €	54 €	43 €

(\*) La somme des emprunts, des subventions, du FCTVA et des retours de biens affectés ne correspond pas au total des ressources.

Les subventions reçues représentent 64 €/habitant, soit 54,70 % des ressources de cette section (23,08 % moyenne de la strate (niveau national)). Les subventions reçues ont participé en 2022 pour 48,15% des dépenses d'équipement (23,16% pour la strate niveau national).

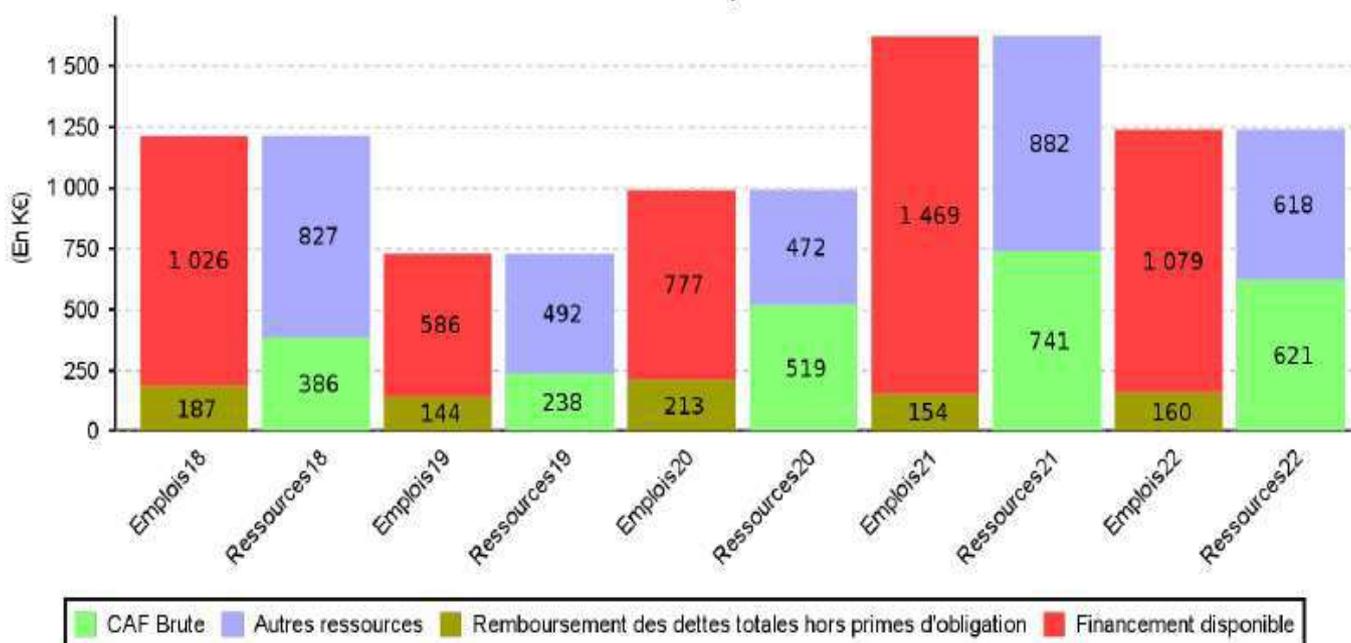
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est une dotation versée aux communes et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisque les communes ne sont pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.

En 2022, le FCTVA a participé pour 46,75 % aux dépenses d'équipement (11,90 % pour la strate au niveau national).

Depuis le 01/01/2015, le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % pour les dépenses éligibles, réalisées en N-2.

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
51 520,60 €	39 797,73 €	93 953,03 €	260 314,96 €	111 325,13 €	350 935,11 €	218 016,25	165 680,34
Dépenses 2014	Dépenses 2015	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses 2021

Pour investir en 2022, NEUILLY-EN-THELLE disposait d'un financement disponible de 1 079 000 €, dont 600 000 € d'excédents capitalisés (affectation à l'article 1068).

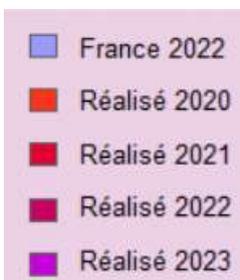


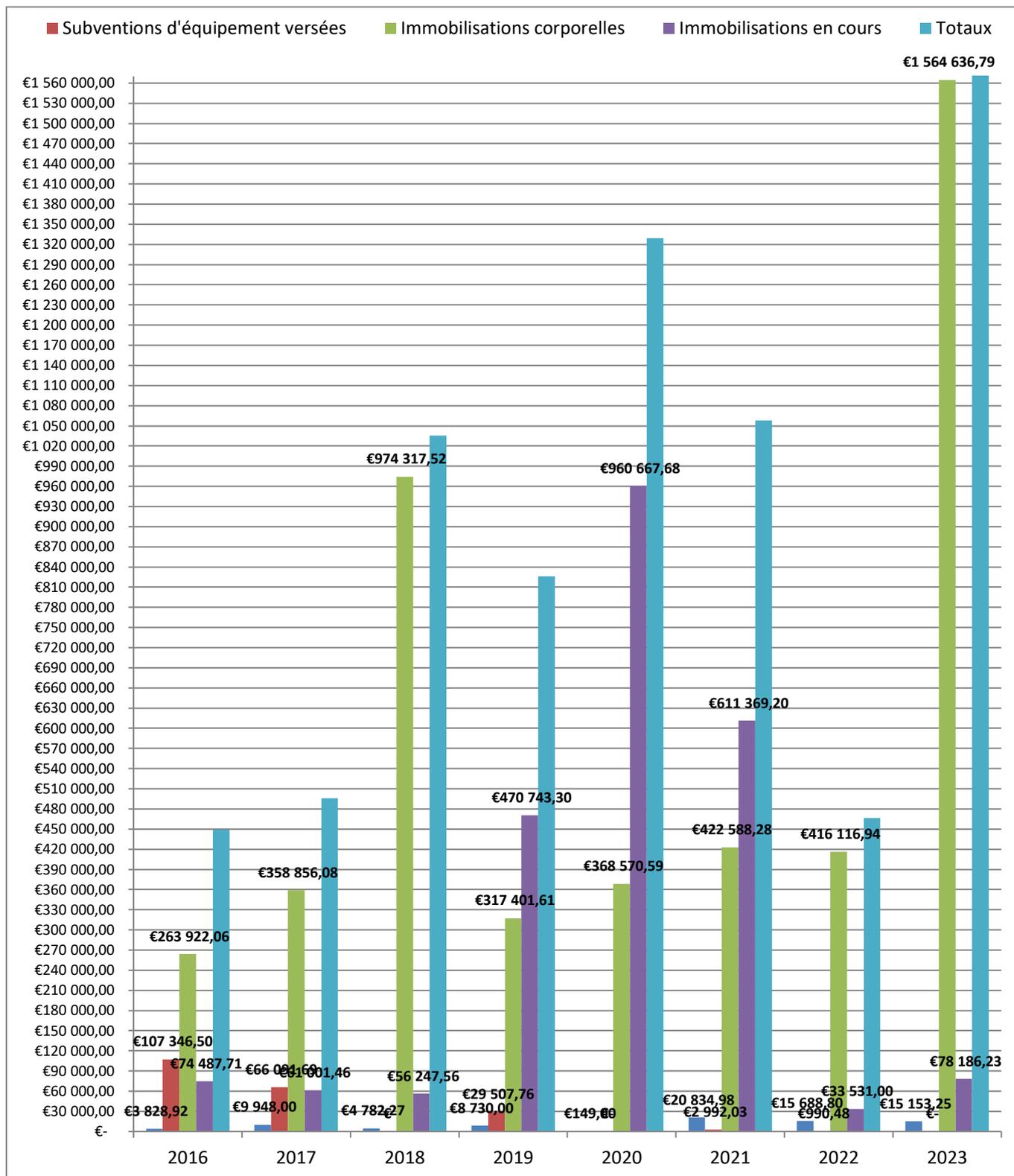
## F. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital et comprennent les remboursements d'emprunts et les dépenses d'équipement.



**L'effort d'équipement de NEUILLY-EN-THELLE au regard de sa richesse se mesure avec le taux d'équipement brut / habitant, soit en 2023 : 408€ / hbt**





**Pour mesurer la part des recettes que la commune dégage pour amortir sa dette et autofinancer ses investissements, est calculé un taux d'épargne brute :**

**Epargne brute : 568 162 € / recettes réelles de fonctionnement : 4 176 866 € = 13,60 %**

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte. En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.

## G. Conclusion : les ratios budgétaires et santé financière

Ci-dessous le tableau des ratios issus de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR), ratios obligatoires pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5 = En cours de la dette / population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population

Ratios	Année		
	2022 (4 030 hbts)	2022 (strate niveau national)	2023 (pop DGF : 4 081 hbts) Chiffres prévisionnels
1	895	809	980
2	427	490	488
3	1 088	1 118	1 076
4	121	351	408
5	365	744	541
6	176	155	183

Pour mesurer la santé financière d'une commune, sont couramment utilisés des indicateurs tels que :

**L'épargne nette** : l'épargne nette, se calcule en déduisant de l'épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) les remboursements de la dette (annuité). Cet indicateur mesure donc l'épargne disponible pour les équipements bruts après le financement des remboursements liés à la dette de la collectivité. En regard, apparaît une vision des marges de manœuvre réelles en fonctionnement de la collectivité : cet indicateur doit donc se traduire par une valeur supérieure à 0.

*Dans le cas contraire, cela signifie que la collectivité ne dispose plus des marges financières suffisantes pour rembourser sa dette.*

2022 / NEUILLY-EN-THELLE → 369 060 €

**Taux de rigidité structurelle** : cet indicateur correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la collectivité : dépenses de personnel, d'énergie et remboursement des intérêts des emprunts contractés.

Il est communément accepté que ce ratio (*frais de personnel + intérêts de la dette + contingents*) se calcule par rapport aux produits de fonctionnement. Son seuil d'alerte est autour de 0,65.

2022 / NEUILLY-EN-THELLE → 0,44

**Le coefficient d'autofinancement courant** : (*Charges de fonctionnement CAF+ remboursement de la dette*) / *Produits de fonctionnement CAF*. -Il traduit la capacité de la commune à couvrir par ses produits de fonctionnement (*hors opérations d'ordre*), à la fois ses charges de fonctionnement (*hors subventions exceptionnelles et opérations d'ordre*) et le remboursement de sa dette (*hors opérations de refinancement*). Un ratio supérieur à 1 signifie que la commune ne peut dégager des ressources sur ses produits de fonctionnement, afin de financer ses investissements

2022 / NEUILLY-EN-THELLE → 0,86

## IV. Programmation des investissements de NEUILLY-EN-THELLE

### A. Projets achevés en 2023 ou en voie d'achèvement en 2024

Ont été soldés ou réalisés en 2023 :

Libellé	Dépenses TTC effectuées	Recettes encaissées
Mairie -- Extension/PMR	4 673,05 €	- €
Puits du Bois des Cauches	50 295,17 €	18 940 €
Ateliers Municipaux	957 811,37 €	1 000 000 €
Chaudières Gaz	70 010 €	41 098,92 €

A ces dossiers majeurs, peuvent être ajoutés les investissements significatifs suivants :

Libellé	Montant TTC €	Libellé	Montant TTC €
Relevage sépultures – 4 <sup>e</sup> tranche	34 811,97	Camion benne	47 904,00
Impasse Hellio (réfection)	100 456,33	Achat parcelles rue du Mouthier	152 940,00
Revêtement de sol jeux école Brassens	39 696,00	Bassin d'Orage Bellé	69 723,36

Enfin, a été enclenchée la réalisation du Centre Public des Services Locaux (CPSL) dans la partie historique de l'Hôtel de Ville :

Libellé	Dépenses TTC prévues	Dépenses TTC effectuées	Recettes encaissées	Subventions obtenues
Centre Public Services Locaux	945 000 €	136 728,30	45 700,00 €	DETR : 115 500 € Fonds Vert : 193 418 € C. Départemental 60 : 324 240 € 80% du HT

### B. Projets en phase d'étude pour 2024

- Le déménagement des services techniques de la rue Driard vers l'avenue de l'Europe laisse un vaste espace réaménageable pour la mise en conformité du dernier ERP ne présentant pas toutes les garanties d'une accessibilité aisée pour les personnes à mobilité réduite : la Bibliothèque « Colette ».  
En collaboration avec la Médiathèque Départementale de l'Oise, il convient de lancer les études de faisabilité d'implantation de locaux modulaires neufs assortis d'un stationnement sécurisé approprié (portails) et d'une circulation interne adaptée.
- Également à l'étude et sous réserve de conclure les acquisitions foncières, la réalisation d'un aménagement permettant d'améliorer l'accueil à l'école Debussy.

### C. Projets envisagés en 2024

La thématique principale prévue est « *la préservation des biens et des personnes* » avec :

- la mise en accessibilité PMR de l'entrée de l'église (en attente d'un accord de l'ABF)
- la création au Pejab d'un « îlot fraîcheur » pour les plus fragiles
- la réfection du Chemin des Glands
- l'automatisation des portillons cimetière/square
- la rénovation totale de l'éclairage public (passage en led)
- la révision complète des installations sécuritaires (alarmes anti-intrusion et défense incendie).

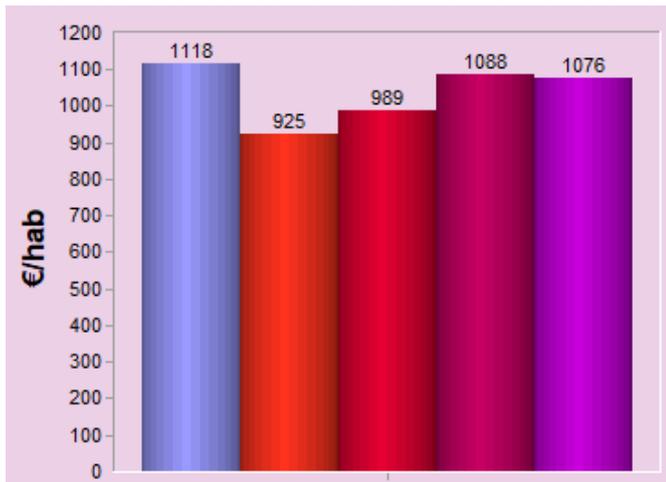
Il s'agit là des principaux postes auxquels il convient d'ajouter les dépenses incompressibles inhérentes au bon fonctionnement des services (ex : matériel pour le service technique) où à l'entretien du patrimoine.

# Conclusion : perspectives pour le budget 2024

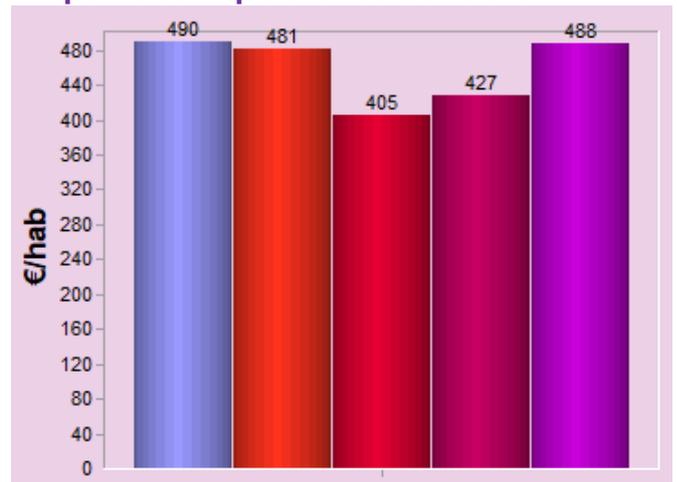
RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Fiscalité	Avec des taux d'imposition identiques en 2023 à ceux votés depuis 2003 mais avec des leviers fiscaux réduits (suppression de la TH), pour augmenter ses recettes fiscales sans alourdir outre mesure la charge des foyers fiscaux <i>-par ailleurs mis à contribution par l'intercommunalité (TEOM/Gemapi)</i> - la commune ne peut compter que sur la progression de ses bases foncières annoncées à hauteur de 3,9 % (*), d'où un produit total attendu d'environ 2 200 000 €, en tenant compte du coefficient correcteur et des allocations compensatrices. En 2023, les impôts directs représentent environ 41% des ressources de fonctionnement.
	DGF	La dépendance financière de la commune à la DGF est plutôt réduite (17%), et devrait donc se maintenir. Après une forte progression en 2021 (+ 24,75%), une légère diminution de 1,43 % en 2022, la DGF 2023 d'environ 650 000 € devrait se stabiliser pour 2024. La stagnation des effectifs scolaires et le faible allongement des longueurs de voirie (intégration des lotissements) ne devrait pas avoir un impact significatif à la hausse ou à la baisse.
	FCTVA	La commune est dotée d'un patrimoine ancien, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie croissent avec des réparations de toiture, du ravalement de façade d'immeuble et des réfections de chaussée.
	Autres recettes	Les autres leviers pour accroître les recettes résident essentiellement dans la vente immobilière (4 rue de Beauvais) et la réduction des dépenses (poursuite de l'extinction de l'éclairage public nocturne, remplacement par du matériel led).
<p><b>NEUILLY-EN-THELLE parvient donc à couvrir la totalité de ses charges et du remboursement de ses dettes avec ses ressources propres comme le montre le coefficient d'autofinancement courant de 0,86.</b></p>		

(\*) : Depuis 2018, l'évolution des valeurs locatives foncières est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) entre novembre N-2 et novembre N-1 conformément aux dispositions prévues par l'article 99 de la loi de Finances pour 2017. En cas d'évolution négative, les valeurs locatives n'évoluent pas. L'INSEE vient de confirmer la valeur définitive de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) pour le mois de novembre 2023. L'évolution de l'indice atteint 3,9 % entre novembre 2022 et novembre 2023.

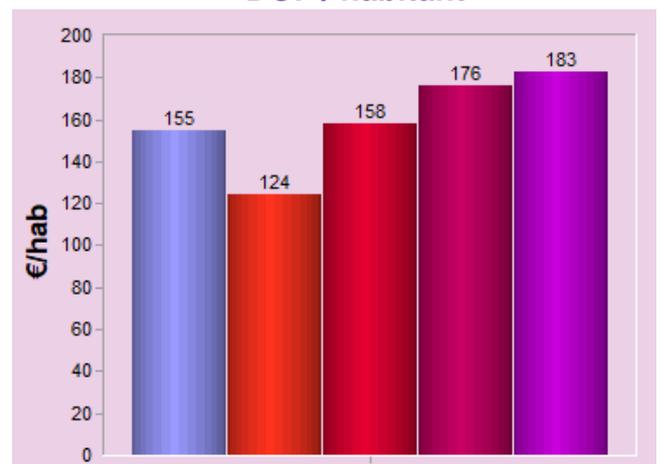
recettes réelles de fonctionnement / habitant



part des impôts directs / habitant



DGF / habitant



DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	Personnel	<p>Poste prédominant des charges de fonctionnement mais inférieur de 3 points en 2023 à la moyenne de la strate, les dépenses de personnel seront restreintes en 2024 à la prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT (*)) et à l'application des décisions gouvernementales comme l'actualisation des grilles indiciaires. La pyramide des âges 2023 montre que 69% des agents homme et 48% des agents femme ont plus de 45 ans, exposant ainsi la commune à un absentéisme pour maladie plus élevé qu'ailleurs et au renouvellement suite aux départs en retraite. 34 % des agents féminins ont moins de 40 ans, d'où des congés maternité, souvent suivi de congé parental et donc nécessitant des remplacements.</p> <p>Enfin, la plupart du personnel relève de la catégorie C : il conviendrait de renforcer la catégorie B, certes plus coûteuse mais avec une meilleure efficacité. A défaut de position statutaire, un renforcement salarial des agents dotés de responsabilités est actif depuis 2022. Les départs prévus en 2024 ne seront pas automatiquement remplacés au profit d'une redistribution des volumes horaires. Compte tenu de l'inflation prévisionnelle, de la hausse de la valeur du SMIC et de l'augmentation des contributions sociales, il paraît raisonnable en 2024 de maintenir à minima le budget 2023, soit 2 200 000 €.</p>
	Associations	<p>Forte d'un tissu associatif plutôt conséquent, la commune consacre 24 €/habitant pour leur soutien, hors valorisation des aides non monétaires. En 2023, 15€/hbt supplémentaires ont été dépensés pour finaliser l'aménagement et la réfection du Centre Associatif bd Lebègue. Le rythme du soutien apporté tiendra compte des nécessaires équilibres à préserver et de l'impact de la crise énergétique toujours d'actualité.</p>
	Intérêts d'emprunts	<p>La charge financière en 2022 était très ténue et ne représentait que 1,14 % des dépenses totales de fonctionnement. L'emprunt d'1 million d'€ en 2023 affecte le remboursement de + 63 000 € en 2023 (prorata) et de 84 000 € en 2024.</p>
	Autres charges	<p>Incompressible du fait de son indispensabilité, la croissance du bloc formé par les coûts, d'une part, d'entretien de la voirie et du patrimoine bâti (contrats de maintenance inclus) et non-bâti, et, d'autre part, de l'énergie et carburant, est à maîtriser, notamment au regard de l'inflation et des crises en vigueur. Le renouvellement des installations vétustes qui a été engagé est à poursuivre.</p>

(\*) : GVT : correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle due à l'avancement quasi-automatique sur la grille indiciaire des agents (échelon), du fait de la progression de leur âge (composante Vieillesse), d'un changement éventuel de grade, par le biais d'un avancement, d'un concours ou de promotions... (composante Technicité).

RECETTES		
INVESTISSEMENTS	FCTVA	<p>Les immobilisations corporelles et incorporelles réalisées en 2022 devraient générer un montant de FCTVA 2024 de l'ordre de 70 833 €, soit environ 95 000 € de moins que versés en 2023 (sur dépenses 2021).</p>
	Subventions	<p>La mobilisation des aides publiques est importante et doit continuer malgré le désengagement des partenaires constaté au fil des ans. Le Conseil départemental retrouve une place centrale tandis que l'Etat reste frileux. Le décalage récurrent entre obtention des subventions et leur versement effectif sur justifications des dépenses reste constant, occasionnant en section d'investissement une alternance annuelle entre excédent ou déficit comme probablement en 2023.</p>

DEPENSES		
INVESTISSEMENTS	Capital des emprunts	<p>Avec une solvabilité de 4,91 % et une capacité de désendettement de 2,27 ans, la situation communale est confortable. Le recours à l'emprunt en 2023 a été intéressant à mobiliser (avant inflation), en 2024 l'autofinancement sera privilégié.</p>
	Equipements	<p>La mise à l'étude d'un seul chantier d'envergure permet d'être en phase avec les recettes apportées par le FCTVA, la Taxe d'Aménagement (produit lié aux constructions) et les ventes immobilières. Conserver une marge de manœuvre est stratégique pour ne pas risquer d'avoir à opérer des choix qui pourraient se révéler préjudiciables au regard des besoins exprimés.</p>

**Conclusion : Au vu de ce qui précède, la gestion communale peut être qualifiée de bonne : le taux des impôts locaux a été conservé à l'identique et le stock de la dette a été jugulé. Le ratio de rigidité structurelle de 0,44 qui correspond aux dépenses incompressibles (seuil d'alerte > 0,65 %) montre une gestion saine et rigoureuse.**